



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

A high-angle, nighttime photograph of Bern, Switzerland, showing a dense urban landscape with numerous illuminated buildings and streets. The lights create a vibrant, colorful scene against the dark night sky. The buildings vary in height and style, with some featuring prominent architectural details like spires and domes. The overall atmosphere is one of a bustling, modern city.

STRATÉGIE POUR L'AFRIQUE 2025-2028

STRATÉGIE
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE
2024–2027



STRATÉGIE
POUR L'AFRIQUE
2025–2028

La présente stratégie, approuvée par le Conseil fédéral le 20 décembre 2024 est une sous-stratégie géographique de la stratégie de politique extérieure 2024–2027. La stratégie Afrique 2025–2028 est une mesure adoptée par le Conseil fédéral dans le cadre de ses objectifs pour l'année 2024.

Avant-propos



L'Afrique, continent qui compte plus de 1,3 milliard d'habitants, sera l'un des acteurs clés du développement mondial au cours des décennies à venir. D'ici à 2050, elle concentrera plus de 25 % de la population du globe.¹ Les États africains jouent un rôle de plus en plus important au sein des organes multilatéraux. La Suisse et l'Europe ont donc tout intérêt à ce que l'Afrique soit prospère, non seulement du point de vue économique, mais aussi sous l'angle de la sécurité et de la stabilité mondiales. Dans sa stratégie pour l'Afrique, la Suisse reconnaît la nécessité de consolider méthodiquement ses relations avec ce continent dynamique en plein essor.

Portées par une classe moyenne en pleine expansion et une population jeune et dynamique, certaines économies africaines affichent une forte dynamique de croissance. Des start-up aiguillonnent son économie, surtout dans les domaines des technologies et du numérique, ouvrant de nouveaux marchés aux entreprises suisses, notamment au Nigéria, au Kenya et en Afrique du Sud. D'ici à 2050, des villes comme Lagos, Kinshasa ou Dar es Salaam feront partie des plus grandes métropoles du monde², ce qui alourdira encore le poids économique global du continent. L'Afrique possède en outre un énorme réservoir de ressources naturelles. Le continent abrite une grande partie des réserves de matières premières de la planète, parmi lesquelles de l'or, du cobalt, du platine, du manganèse ainsi que quelques terres rares, du pétrole et du gaz, qui sont indispensables pour l'approvisionnement en énergie d'aujourd'hui et de demain. Ces ressources recèlent un potentiel considérable pour le commerce et les investissements, avec à la clé une diversification des chaînes d'approvisionnement mondiales et une réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Europe.

Parallèlement à cela, de nombreux défis se posent, qui requièrent toute notre attention. La volatilité politique, la fragilité des États, les conflits et la propagation de la violence extrémiste, comme actuellement dans la région du Sahel, menacent la stabilité du continent. Ces conflits entraînent des migrations et génèrent des flux de réfugiés susceptibles de toucher directement l'Europe. Tant la Suisse que l'Europe doivent développer des stratégies pour non seulement juguler cette instabilité du point de vue humanitaire, mais aussi agir à titre préventif et, ce faisant, renforcer le principe de « l'appropriation africaine ». L'Afrique est confrontée, comme le reste du monde, au défi du changement climatique.

La stratégie pour l'Afrique 2025–2028 de la Suisse vise autant à saisir les occasions qu'à relever les défis qui se présentent. Une coopération d'égal à égal entre partenaires, au service du développement durable et de la stabilité, est essentielle pour une évolution favorable à long terme des parties concernées. L'Afrique n'est pas un continent en crise mais un continent d'avenir, un avenir à la construction duquel la Suisse entend œuvrer.

Ignazio Cassis
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

¹ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, [Projections démographiques mondiales 2022 \(en\)](#)

² SageJournals, [Population predictions for the world's largest cities in the 21st century, 2016](#)

Table des matières

1	Introduction	5
----------	---------------------	----------

2	Rétrospective de la stratégie pour l'Afrique subsaharienne 2021–2024	7
----------	---	----------

3	Analyse géopolitique	9
3.1	Acteurs internationaux et intégration régionale	9
3.2	Tendances régionales	9

4	Intérêts de la Suisse	14
4.1	Paix et sécurité	14
4.2	Prospérité et compétitivité	14
4.3	Environnement	15
4.4	Démocratie et gouvernance	16

5	Régions	17
5.1	Afrique de l'Ouest	17
5.2	Afrique de l'Est	20
5.3	Afrique centrale	22
5.4	Afrique australe	24
5.5	Afrique du Nord	26
5.6	Multilatéralisme	28

6	Agilité et flexibilité de la stratégie pour l'Afrique 2025–2028	30
6.1	Anticipation	30
6.2	Instruments de politique extérieure	30

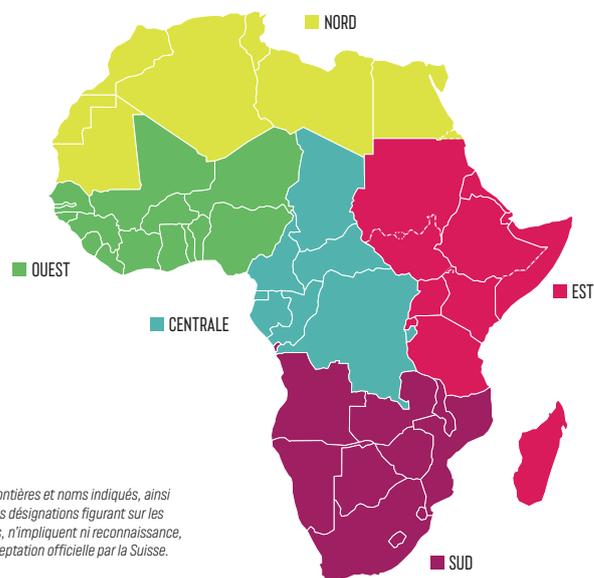
7	Partenaires de mise en œuvre	31
----------	-------------------------------------	-----------

Annexe		33
	Réseau des représentations de la Suisse en Afrique	33
	Vue d'ensemble des objectifs	34
	Abréviations	39
	Glossaire	39

1 Introduction

La stratégie pour l'Afrique 2025–2028 se fonde sur le partenariat de longue date qui lie la Suisse aux États de la région. La stratégie de politique extérieure (SPE) 2024–2027³ fait observer que la politique extérieure est une politique d'intérêts, qui inclut la promotion des valeurs de la Suisse. Les intérêts de la Suisse en Afrique découlent de la mission première de la politique extérieure, qui consiste à garantir la sécurité, la prospérité et l'indépendance nationales; ils recouvrent de nombreux aspects, de l'économie à la sécurité en passant par le développement, la coopération multilatérale, la paix, la démocratie et les migrations. En effet, les dynamiques qui animent ce continent voisin du nôtre ont des effets directs sur l'Europe et sur la Suisse: la SPE 2024–2027 décrit un arc de crises qui s'étend autour de l'Europe jusqu'au Soudan et au Sahel. L'absence de perspectives économiques, la faiblesse des institutions publiques et l'insuffisance des services de base, associées à l'expansion de l'islamisme violent et aux conflits armés provoquent un phénomène de déplacements forcés et de migration qui finissent par toucher notre pays. Certains États africains s'inscrivent par ailleurs dans une dynamique économique positive, que la Suisse a tout intérêt à encourager. Le renforcement de la coopération multilatérale avec les États et les organisations régionales d'Afrique sert, en fin de compte, à donner plus de poids à nos intérêts sur le plan multilatéral. Dans ce contexte, la Suisse se positionne en tant qu'État établissant des relations d'égal à égal avec les États africains, proposant ses bons offices et jouant un rôle de bâtisseur de ponts. Elle a l'avantage en cela de ne guère être associée à l'histoire coloniale en Afrique.

Les relations avec les États d'Afrique du Nord n'ont été exposées jusqu'ici que dans la stratégie Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) 2021–2024, mais il est apparu, lors de la mise en œuvre de la stratégie pour l'Afrique subsaharienne 2021–2024 que l'on ne pouvait dissocier l'Afrique subsaharienne de l'Afrique du Nord, qu'il s'agisse de la coopération au sein de l'Union africaine (UA) et des projets phares de cette institution tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), des liens économiques, des efforts en faveur de la paix et de la sécurité au Sahel et au Soudan ou encore des intérêts en jeu en mer Rouge. Les initiatives au rayonnement régional entreprises par des États tels que l'Algérie ou le Maroc, les routes migratoires ou les cours d'eau transfrontaliers sont autant d'autres exemples à l'appui. Une stratégie couvrant l'ensemble du continent africain tient compte de l'importance de ces liens.



Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur les cartes, n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle par la Suisse.

Illustration 1: Découpage du continent africain en régions tel que défini par l'Union africaine (source: DFAE)

S'agissant des subdivisions du continent, la présente stratégie adopte le modèle à cinq régions défini par l'UA: Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe. Elle consacre par ailleurs un chapitre au multilatéralisme africain.

L'intégration de la stratégie pour l'Afrique subsaharienne (2021–2024) dans la cascade stratégique de la politique extérieure⁴ a fait ses preuves. Elle garantit la cohérence de la politique extérieure tant sur le fond qu'à l'échelon interdépartemental. Nombre d'acteurs des milieux économiques, de l'éducation, de la recherche et de l'innovation jouent un rôle clé sur le continent. La structure de la présente stratégie, qui se focalise sur le continent tout entier plutôt que sur des régions individuelles, englobant ainsi toutes les activités de la Suisse en Afrique, permet une défense des intérêts plus cohérente.

La stratégie pour l'Afrique 2025–2028, qui tire des enseignements de la première stratégie pour l'Afrique subsaharienne (2021–2024), dans laquelle la Suisse reconnaissait le potentiel de l'Afrique, a pour objectif d'approfondir les relations avec le continent. Sous-stratégie géographique de la SPE 2024–2027, elle a elle aussi été élaborée selon une approche

3 <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/mise-oeuvre-politique-exterieure/aussenpolitischestrategie.html>

4 <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/mise-oeuvre-politique-exterieure.html>

interdépartementale et concerne tous les départements. Avec la stratégie de coopération internationale (stratégie CI) 2025–2028, elle sert de fondement à l'élaboration des documents de mise en œuvre opérationnels (p. ex. les programmes de coopération de la CI), qui comprennent des objectifs et des indicateurs. En politique intérieure, elle repose sur la Constitution fédérale, les [lois fédérales](#) pertinentes,⁵ la [SPE 2024–2027](#) et la stratégie CI 2025–2028. Elle s'appuie aussi sur d'autres documents importants du Conseil fédéral tels que la [stratégie de la politique économique extérieure](#), la [stratégie internationale de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation](#) et la [politique extérieure suisse en matière de santé 2019–2024](#) (prolongée jusqu'en 2028).

Sur le terrain, la Suisse assure une présence unifiée : le DFAE et les autres départements travaillent conjointement à la réalisation des objectifs stratégiques. Divers domaines d'expertise sont mis à contribution : celui du personnel diplomatique et

consulaire, celui des attachés de défense, des attachés migrants, des collaborateurs scientifiques et des collaborateurs affectés à la coopération internationale selon la stratégie CI.

La Suisse dispose sur le continent d'une large gamme d'instruments en matière de politique extérieure. La stratégie pour l'Afrique 2025–2028 fournit aux différents acteurs de cette politique un cadre permettant l'emploi pertinent de ces instruments et le renforcement de la coordination interne. Comme instrument de communication, elle vise à renforcer l'efficacité de la politique extérieure helvétique aux yeux d'un public plus large en Suisse et des partenaires africains.

Le Conseil fédéral attache une grande importance à la mise en œuvre commune d'objectifs concrets. Soucieux de garantir l'efficacité optimale des instruments de politique extérieure et d'accueillir sereinement les changements susceptibles de survenir dans les différents contextes, il place la réalisation de la présente stratégie sous le signe de l'anticipation.

5 [Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales](#); [loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme](#)

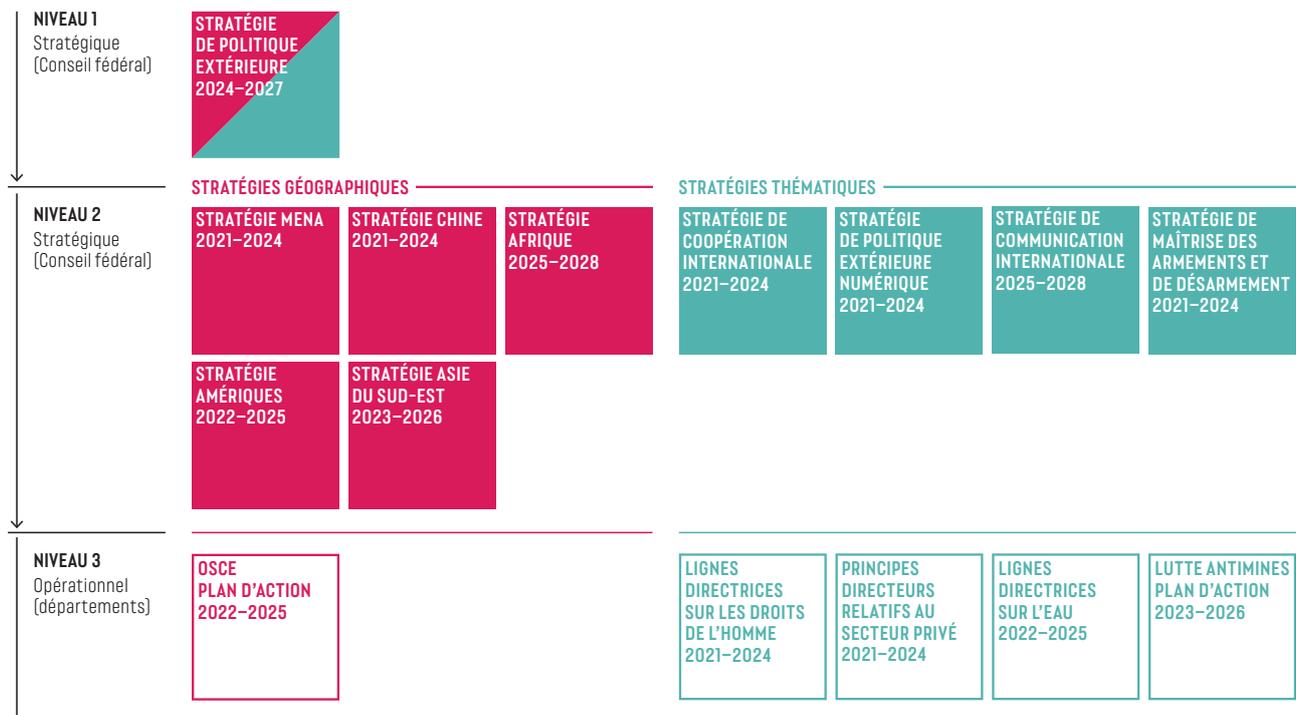


Illustration 2 : La cascade stratégique de la politique extérieure (source : DFAE)

2 Rétrospective de la stratégie pour l'Afrique subsaharienne 2021–2024

Au cours des quatre années couvertes par la stratégie subsaharienne 2011–2024⁶ la Suisse a renforcé sa présence en Afrique subsaharienne, notamment dans les trois régions clés du Sahel, de la Grande Corne de l'Afrique et des Grands Lacs. Les deux nouveaux postes d'ambassadeur en mission spéciale pour le Sahel et la Grande Corne de l'Afrique et la décision d'ouvrir une ambassade à Bamako et à Kigali illustrent cette évolution. Grâce aux réalisations à son actif depuis de nombreuses années dans la coopération au développement, la Suisse jouit d'une belle confiance dans la région. La coopération internationale (CI) de la Confédération, y compris les contributions des cantons et des communes, a frôlé pour l'Afrique subsaharienne les quelque 525 millions de francs par an entre 2021 et 2024. La Suisse est par ailleurs appréciée pour sa conduite indépendante de la médiation dans les processus de paix en tant qu'intermédiaire honnête (honest broker), non seulement dans les trois régions prioritaires mais aussi sur d'autres points du continent. En alliant habilement la diplomatie, la coopération au développement, l'aide humanitaire et la promotion de la paix,⁷ elle a largement contribué à soulager les populations dans le besoin et à améliorer leur quotidien.

Près d'une vingtaine de visites d'État ou ministérielles et de nombreuses consultations politiques avec des États africains ont eu lieu durant la période couverte par la stratégie pour l'Afrique subsaharienne 2021–2024. Pour ce qui est de la politique économique extérieure et de la diplomatie scientifique, les relations entre la Suisse et l'Afrique ont été jalonnées de nombreuses visites diplomatiques et de quantité d'activités bilatérales et multilatérales. La coopération en matière de recherche a été par exemple intensifiée du fait de l'adhésion de la Suisse à l'organisation internationale Square Kilometre Array Observatory (SKAO)⁸, qui comporte des installations de réception en Afrique du Sud. Le développement économique a été renforcé par des projets dans différents domaines tels que le secteur financier, le développement urbain ou encore les énergies renouvelables. La coopération internationale et le secteur privé de la Suisse ont par ailleurs contribué à renforcer le cadre économique général. La conclusion de plusieurs accords concernant les réductions d'émissions et le

stockage du CO₂ à l'étranger en vertu de l'art. 6 de l'Accord de Paris,⁹ et d'autres accords migratoires et sur le transport aérien, a permis d'approfondir les relations bilatérales en Afrique subsaharienne dans les secteurs concernés. De par leurs nombreuses collaborations avec des partenaires africains et leur participation importante à des projets menés dans le cadre des programmes-cadres de recherche européens, les institutions scientifiques suisses ont fourni une contribution importante dans les domaines de la santé, du changement climatique, de la gestion de l'eau et de l'agriculture durable. Ces coopérations ont nécessité des transferts de connaissances, ont renforcé les compétences scientifiques sur place et ont intensifié durablement la coopération technico-scientifique.

Au Sahel, la Suisse a mené ces dernières années une activité de médiation intensive dans le domaine de la promotion de la paix. Elle a en outre participé aux discussions multilatérales, notamment en siégeant au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a aussi développé sa coopération bilatérale en matière migratoire par la conclusion de trois accords dans la région¹⁰ et en menant un dialogue sur le sujet avec le Nigéria. Compte tenu de l'instabilité du contexte politique au Mali, la décision de transformer le bureau de coopération de Bamako en ambassade n'a pas encore été mise en œuvre.

Dans la Grande Corne de l'Afrique, la Suisse a renforcé les capacités des acteurs locaux et internationaux par l'envoi d'experts et par le soutien de mécanismes de coordination dans les organisations régionales. Dans le domaine de la politique migratoire, elle a dialogué avec les pays d'origine et obtenu des améliorations concernant le retour des requérants d'asile déboutés. La sécurité s'est cependant dégradée ces dernières années, surtout au Soudan. La Suisse a réagi dès le déclenchement du conflit dans ce pays en augmentant l'aide humanitaire et en renforçant son engagement au service de la politique de paix.

6 <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/mise-oeuvre-politique-exterieure/geografische-strategien/subsahara-afrika-strategie.html>

7 <https://www.un.org/peacebuilding/fr/content/humanitarian-development-and-peace-nexus>

8 <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/recherche-et-innovation/cooperation-internationale-f-et-i/organisations-internationales-de-recherche/skao.html>

9 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-affaires-internationales/staatsvertraege-umsetzung-klimaabereinkommen-von-paris-artikel6.html>

10 Gambie, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau.

Dans la région des Grands Lacs, la réouverture de l'ambassade au Rwanda est imminente. Elle permet au DFAE de renforcer son profil dans le domaine de la promotion de la paix, notamment par un soutien apporté de manière ciblée à différents processus de paix et à des réformes législatives visant à empêcher l'impunité des auteurs de violences fondées sur le genre. Au Conseil de sécurité de l'ONU, la Suisse a œuvré à la consolidation de la paix dans la région. Elle a aussi détaché du personnel dans des missions locales de l'ONU et de l'Union européenne (UE) et consacré différents projets aux victimes de violences fondées sur le genre. La Suisse a par ailleurs soutenu la République démocratique du Congo (RDC) dans sa procédure d'adhésion aux principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, notamment dans le domaine des matières premières.

L'accent mis sur les pays africains en plein essor économique (les « Lionnes économiques ») a contribué, avec la mise en avant de la transformation numérique, à mettre en évidence des occasions économiques à saisir. La Suisse a activement discuté avec ces États de ses attentes en matière de politique extérieure, notamment en ce qui concerne le cadre économique général. L'orientation stratégique a suscité un écho positif dans la communauté des États partenaires africains, même si le développement de certains pays est resté inférieur aux attentes.

La focalisation stratégique sur les organisations régionales a fait ses preuves. Elle permet de porter un regard commun sur des thématiques transfrontalières. Les relations que la Suisse entretient avec différentes structures et sous-organisations régionales de l'UA sont bonnes mais pourraient être encore meilleures. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte multilatéral de l'Afrique, l'essentiel est d'identifier les occasions à saisir afin de les développer avec les partenaires africains multilatéraux.

Vu le contexte très volatil qui caractérise de vastes territoires de l'Afrique, auquel se juxtaposent des crises mondiales, il n'est pas étonnant que les objectifs de la stratégie pour l'Afrique subsaharienne n'aient pas tous été atteints. Les quatre dernières années ont notamment montré que les situations d'urgence humanitaire se sont globalement étendues. Pour la Suisse, cela signifie que l'aide humanitaire en Afrique en tant que manifestation de la solidarité de notre pays avec les personnes en détresse, sera encore plus sollicitée que jusqu'à présent. Il est aussi apparu clairement que l'insécurité politique et les changements de pouvoir illicites, au Sahel notamment, ont des conséquences négatives sur la stabilité de certains pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Il faut empêcher que l'instabilité continue de s'étendre dans cette région. La nouvelle stratégie vise par conséquent à mieux soutenir les efforts des pays du golfe de Guinée pour consolider leur orientation démocratique.

La mise en œuvre de la stratégie pour l'Afrique subsaharienne a aussi révélé qu'il fallait davantage tenir compte du facteur de la volatilité. C'est la raison pour laquelle l'anticipation d'événements imprévus et la flexibilité dans l'utilisation des instruments de politique étrangère sont partie intégrante de la présente stratégie (voir le chap. 6).

3 Analyse géopolitique

3.1 Acteurs internationaux et intégration régionale

Le monde est caractérisé par la fragmentation et les jeux d'influence entre puissances externes. De grandes puissances telles que la Chine et la Russie développent leurs activités sur le continent africain. Des puissances régionales telles que la Turquie et certains États du Golfe renforcent elles aussi leur influence. Les États-Unis et l'UE réagissent en multipliant les visites diplomatiques et en procédant à un nouveau recentrage stratégique sur la région. L'intérêt accru d'acteurs externes pour l'Afrique est susceptible d'accroître la marge de manœuvre des États africains. Il faut donc s'attendre à ce que le poids géopolitique du continent s'accroisse au XXI^e siècle.

Nombre d'États africains s'efforcent de conserver un positionnement équilibré dans la concurrence entre puissances. La plupart d'entre eux entretiennent avec les grandes puissances des relations de longue date souvent complexes. Dans certaines régions se profile un ressentiment anti-occidental, alimenté notamment par des campagnes de désinformation très actives, financées par l'étranger. En même temps, nombre d'États africains gardent des liens étroits avec des États occidentaux.

Les basculements géopolitiques à l'échelle mondiale ont une influence directe sur le système multilatéral. Les discussions et les négociations à l'ONU, seule organisation internationale universelle, se déroulent dans un contexte de polarisation accrue. Cela incite certains États à rechercher des alliances et des instances multilatérales hors du système onusien. Ces dernières années, deux groupes informels, les BRICS¹¹ et le G20¹² se sont élargis au profit de l'Afrique (le second en accueillant l'UA parmi ses membres). Cette évolution montre aussi qu'un nombre croissant d'États africains s'investit sur le plan multilatéral.

Les États africains entendent réformer le système multilatéral afin de s'y ménager une représentation appropriée. Certains considèrent les normes et les concepts universels comme occidentaux et exigent d'avoir plus largement voix au chapitre quant à la définition des normes. Conformément au principe qui vise à apporter « des remèdes africains aux problèmes africains », l'UA et ses communautés économiques régionales

(CER)¹³ voient leur rôle s'affirmer sur le continent, y compris dans le domaine de la promotion militaire de la paix.

Les efforts visant à renforcer le multilatéralisme africain vont de pair avec une extension thématique. Le projet phare de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) porte sur l'intégration économique continentale. Il vise notamment à développer le commerce interafricain, qui reste relativement faible. La mise en œuvre de ce projet colossal est progressive et recèle un potentiel considérable à moyen et à long terme. D'autres initiatives africaines consacrées par exemple à la libre circulation des personnes ou à la politique de santé ont le vent en poupe.

3.2 Tendances régionales

3.2.1 Paix et sécurité

Si la situation s'est améliorée dans plusieurs États et qu'une certaine stabilité, néanmoins fragile, a été atteinte, de vastes régions d'Afrique, notamment l'Afrique subsaharienne, souffrent d'instabilité politique, aggravée par les conflits armés et l'extrémisme violent. Ces difficultés alliées à d'autres facteurs tels que la faiblesse des institutions et les discriminations ethniques entretiennent une fragilité générale qui débouche sur des crises humanitaires graves. Les groupes extrémistes exploitent les faiblesses structurelles des États et la pauvreté systémique afin d'accroître leur influence. La sécurité de la Suisse peut s'en trouver menacée.

La population civile se trouve souvent prise entre deux feux et souffre des effets directs et indirects des conflits. Dans les zones concernées, les agressions de civils, les violences sexuelles et le recrutement forcé d'enfants soldats sont fréquents et aggravent la détresse humanitaire tout en sapant les efforts de réconciliation et de reconstruction. La criminalité organisée, à commencer par les trafics de stupéfiants et d'armes et la traite d'êtres humains, complique encore la situation. Elle attise la violence et la corruption, affaiblit les institutions publiques et entrave le développement économique et social. En même temps, les structures de sécurité évoluent en Afrique. Le rôle et la présence des missions de maintien de la paix de l'ONU sont de plus en plus remis en question

11 BRICS : initialement le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, rejoints plus récemment par l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie et l'Iran. L'Arabie saoudite a été invitée mais n'a pas encore adhéré ; l'Argentine a décliné l'invitation.

12 <https://www.g20.org/en> (en)

13 En font partie l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

par de nouveaux acteurs militaires africains et internationaux. L'aide militaire externe, en pleine expansion, est aussi liée à la volonté de gagner en influence dans la région et d'obtenir un accès aux matières premières. Cette nouvelle dynamique complique la coordination des efforts pour la paix et nécessite une adaptation régulière des stratégies de sécurité locales et multilatérales.

3.2.2 Économie

L'Afrique, qui est le deuxième plus grand continent par sa superficie et sa population, a contribué à hauteur de 2,7 % au produit intérieur brut (PIB) mondial agrégé en 2023.¹⁴ Ce chiffre modeste indique un besoin de rattrapage considérable. Si certains pays africains ont enregistré une croissance remarquable de leur PIB de 6 % ou plus en 2024, les économies africaines se remettent lentement des conséquences de la pandémie de COVID-19.¹⁵ La croissance régionale du PIB de l'Afrique, qui s'établit à 3,5 % en moyenne, est nettement inférieure à celle observée en Asie de l'Est et en Asie du Sud, par exemple, mais supérieure à celle de l'Amérique du Sud.

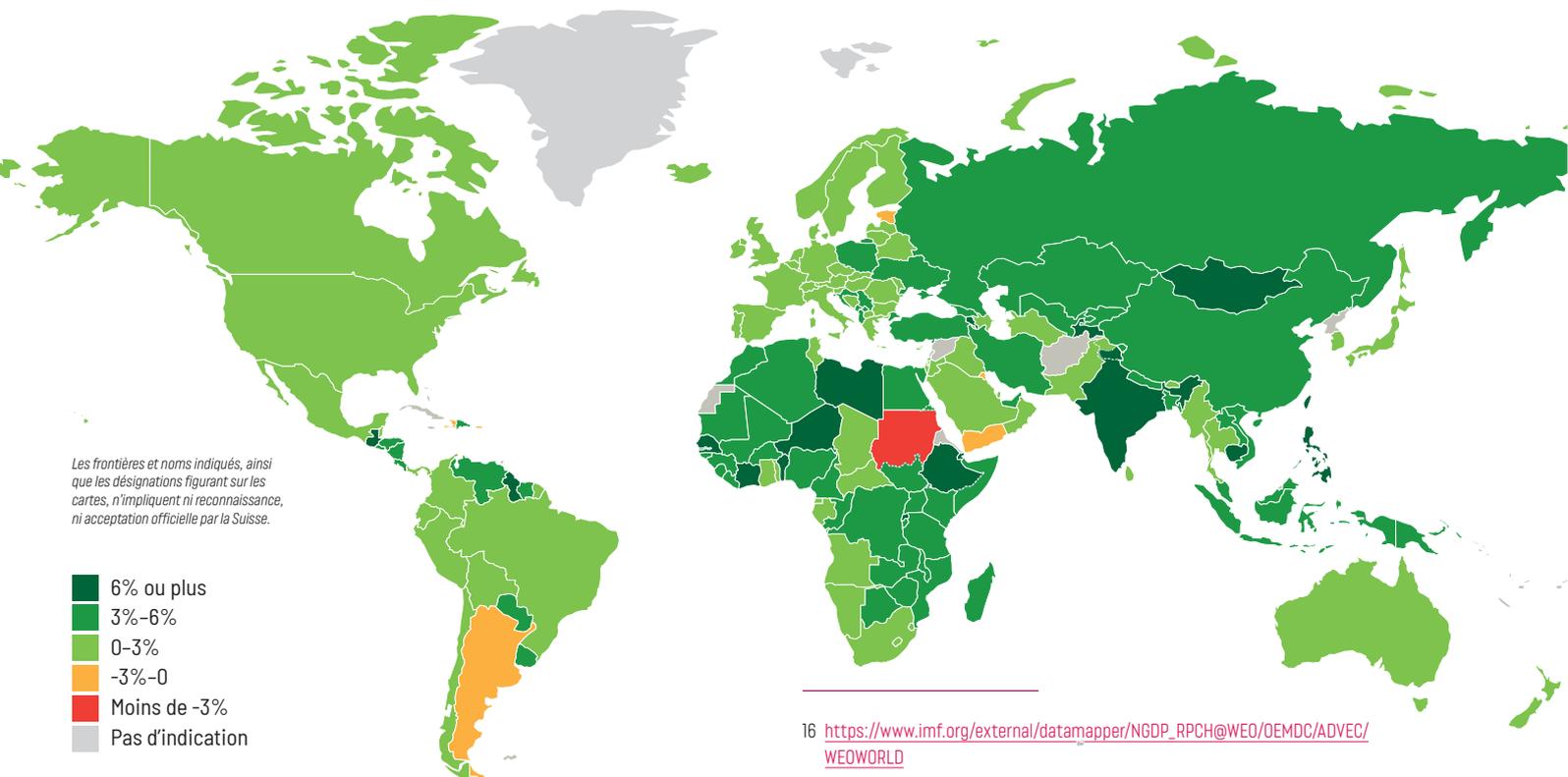
Lorsqu'on observe l'évolution de l'Afrique, il faut garder à l'œil les différences économiques propres à un continent qui abrite plus d'une cinquantaine de pays. Certains de ces pays s'en sortent plutôt bien grâce à leurs efforts de diversification économique, à la santé relative de leurs finances publiques ou à leur stabilité politique. D'autres, faisant office de plaques tournantes régionales, attirent les entreprises internationales, qui les voient comme des portes d'entrée du continent. Les grandes économies de l'Afrique (Afrique du Sud, Égypte, Nigéria, Algérie et Éthiopie, p. ex.) sont confrontées à des défis économiques et sociaux. Elles restent cependant des moteurs décisifs pour le développement de l'Afrique tout entière.

À court terme, la situation macroéconomique donne de nombreux signes de stabilisation après des années de crises successives. La croissance économique atteint à nouveau une moyenne d'environ 3,8 %, l'inflation diminue progressivement et l'endettement se stabilise. Selon le FMI, les investissements directs étrangers en Afrique ont également augmenté, ce qui résulte d'une tendance à la stabilisation macroéconomique. La mise en œuvre progressive de la ZLECAf, qui a le potentiel de redresser le continent sur le plan économique, offre des perspectives positives à moyen et long terme. Le durcissement de la concurrence internationale autour des matières premières stratégiques rares renforce le pouvoir de négociation des pays africains riches en ressources. Par ailleurs, d'importantes ruptures d'approvisionnement survenues ces dernières années ont révélé à quel point la résilience des chaînes d'approvisionnement était importante, ce qui augmente l'attrait de nombreux pays africains comme fournisseurs aux yeux de l'Europe.

14 <https://www.imf.org/external/datamapper/PPPGDP@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD/AFQ>

15 [https://www.imf.org/Perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne, octobre 2024 | Entre réformes et grandes espérances](https://www.imf.org/Perspectives%20%C3%A9conomiques%20r%C3%A9gionales%20Afrique%20subsaharienne,%20octobre%202024%20Entre%20r%C3%A9formes%20et%20grandes%20esp%C3%A9rances)

Illustration 3 : Croissance du PIB en pourcentage en 2024¹⁶



Cela dit, pour des pans entiers de la société, la croissance économique n'entraîne pas d'amélioration durable des conditions de vie. C'est ce que confirment les indicateurs des inégalités de revenus, généralement médiocres, surtout en Afrique subsaharienne.¹⁷ À moyen terme, nombre d'États africains devront trouver des solutions à différents problèmes, notamment en ce qui concerne la création de perspectives économiques pour la population jeune dans le contexte d'une croissance démographique invariablement soutenue. Le numérique pourrait jouer un rôle important à cet égard.

La pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont eu pour effet d'aggraver les problèmes structurels des économies africaines, de freiner la croissance économique et de creuser la dette, mettant en évidence la nécessité de réformes radicales (notamment en matière de réduction des risques). Le haut niveau d'endettement est un problème auquel sont confrontés de nombreux pays africains. Il réduit leur marge de manœuvre fiscale pour les investissements indispensables dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et les infrastructures. Les pressions inflationnistes et les relèvements de taux d'intérêt subis par les États occidentaux ont contribué à réduire les flux financiers à destination de l'Afrique. En outre, l'agression de l'Ukraine par la Russie a détérioré la sécurité alimentaire sur le continent, qui a pris mieux conscience de sa dépendance vis-à-vis des livraisons de céréales étrangères. En résumé, l'Afrique reste particulièrement vulnérable aux chocs venus de l'extérieur et trop dépendante des revenus du secteur primaire.

3.2.3 Changement climatique

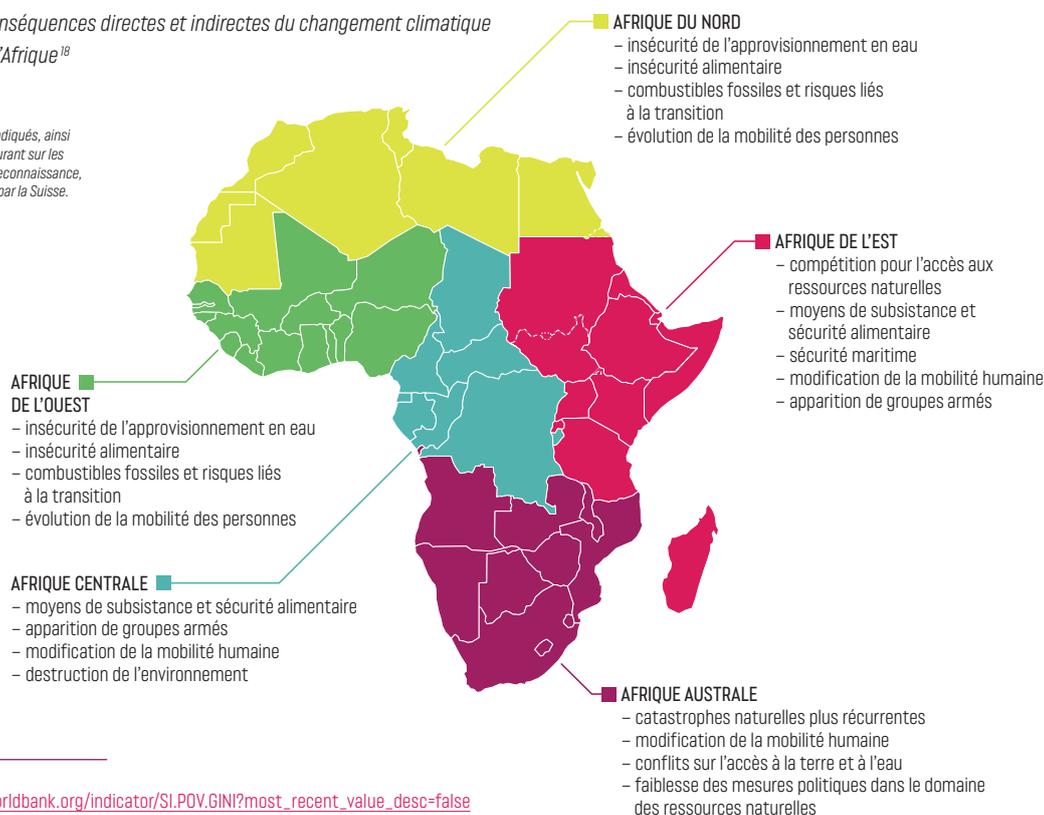
L'Afrique est particulièrement affectée par le changement climatique. Le réchauffement du climat y est supérieur à la moyenne mondiale, avec à la clé des événements extrêmes tels que sécheresses, vagues de chaleur et inondations, plus fréquents et plus intenses. La modification des modèles de précipitations aggrave la pénurie d'eau et diminue la productivité agricole, mettant en péril les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

La compétition croissante pour l'accès aux ressources naturelles dans des contextes déjà fragiles constitue une menace sérieuse pour la stabilité, la sécurité et les conditions de vie de la population. La raréfaction de l'eau et des ressources pastorales, par exemple, qui ne fait que s'accroître, renforce les tensions existantes et déclenche de nouveaux conflits. Tous ces facteurs contraignent les personnes à quitter leur région ou leur pays d'origine. Le changement climatique agit là comme un multiplicateur de risques, qui intensifie les facteurs de tension politiques, sociaux, économiques et écologiques existants.

Le bassin du Congo accueille la deuxième forêt pluviale tropicale du monde après celle du bassin amazonien. Sa préservation est cruciale pour la stabilité du climat mondial car les forêts stockent le carbone, régulent les réserves en eau et abritent une biodiversité très riche. Or, la biodiversité du bassin du Congo est gravement menacée par le changement

Illustration 4 : Conséquences directes et indirectes du changement climatique sur les régions d'Afrique¹⁸

Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur les cartes, n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle par la Suisse.



17 https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?most_recent_value_desc=false

18 https://weatheringrisk.org/sites/default/files/document/ACRA_FR_Full%20Report_website.pdf

climatique, la pollution, l'exploitation incontrôlée des matières premières et l'extension des zones urbaines et agricoles. Sans contre-mesures appropriées, toutes ces difficultés ne feront que s'aggraver. Les femmes et les groupes en situation de vulnérabilité extrême, les enfants et les adolescents notamment, ainsi que les déplacés internes et les réfugiés sont particulièrement concernés.

Dans son rapport sur l'évaluation des risques liés à la sécurité climatique en Afrique, l'UA expose les liens entre le climat, la paix et la sécurité sur le continent africain. Le graphique donne une vue d'ensemble des principaux risques climatiques qui pèsent sur chacune des cinq régions.

3.2.4 Démographie

En Afrique, la société est en expansion, rajeunit, se convertit au numérique et s'urbanise. Le continent affiche la croissance démographique la plus rapide du monde. Selon les chiffres de l'ONU, sa population pourrait doubler d'ici à 2050, pour passer de plus d'un milliard à 2,5 milliards de personnes.¹⁹ Depuis 1900, elle est déjà dix fois plus importante. Grâce aux progrès de la médecine, le taux de mortalité a baissé alors que la natalité reste élevée sur une grande partie du territoire. D'après les prévisions, 40 % des naissances dans le monde auront lieu en Afrique en 2050. La rapidité de l'urbanisation laisse en outre penser que, d'ici 2050, 950 millions de personnes vivront en zone urbaine en Afrique²⁰ (contre 550 millions aujourd'hui). Ces éléments ont une incidence sur la prospérité du continent africain. Ils sont porteurs d'opportunités mais aussi de défis importants pour les économies.

La population du continent est très jeune. Une jeunesse dynamique peut être un moteur du développement. Dans un cadre approprié, son entrée dans la vie active peut déclencher une vague de développement économique. Ce phénomène appelé « dividende démographique²² ». ne se produit toutefois que si le taux de fécondité baisse à moyen terme, ce qui implique une évolution culturelle et des perspectives suffisantes sur le marché de l'emploi. En même temps, les mouvements de protestation sociale de la jeunesse exercent une pression sur les rapports de force existants. L'insatisfaction liée aux conditions de vie accroît en outre la pression migratoire. Améliorer la formation et l'emploi des jeunes sur place est donc un enjeu crucial pour l'Afrique et ses partenaires.

3.2.5 Migrations

Depuis une vingtaine d'années, le changement climatique, l'aggravation des conflits et une situation économique précaire ont accru les mouvements migratoires dans bon nombre de pays africains. Les chiffres ne sont pas toujours fiables ni à jour, mais en 2020, on estimait à 20,8 millions le nombre de personnes africaines migrant à l'intérieur du continent, soit 52 % de l'ensemble des migrants africains, et à 19,7 millions celui des migrants africains ayant quitté le continent. Ils ont été 27 % à mettre le cap sur l'Europe, et 12 % à viser l'Asie.²³ Une grande partie de ces migrants, généralement jeunes, recherchent avant tout un travail dans les centres urbains du continent. Les migrations intra-africaines, souvent saisonnières, régulières et non liées à un conflit, ont fortement augmenté depuis 2010. Les pays africains cumulent souvent les trois

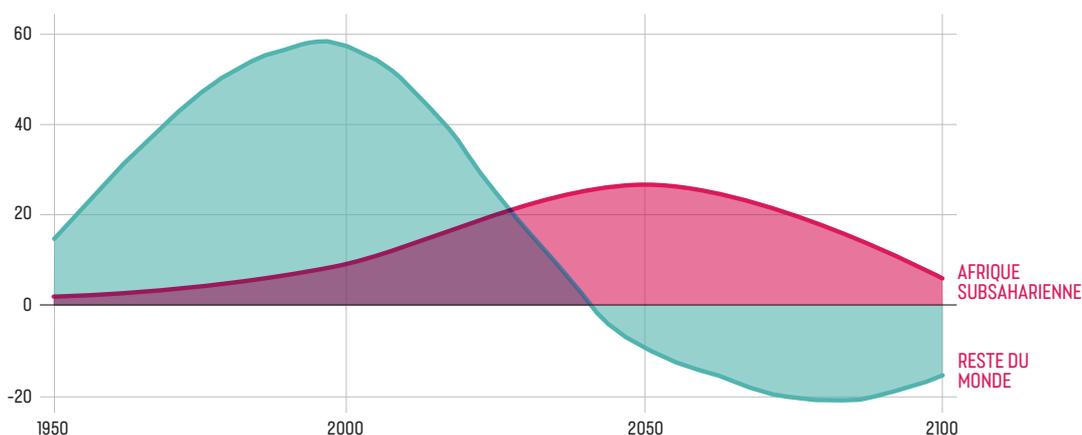


Illustration 5 : Croissance annuelle de la population en âge de travailler en Afrique subsaharienne et dans le reste du monde (estimations), en millions de personnes par an²¹

¹⁹ <https://www.un.org/fr/global-issues/population>

²⁰ https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/fr_updated_dynamiques_de_lurbanisation_africaine_2022_le_rayonnement_economique_des_villes_africaines.pdf

²¹ <https://www.unfpa.org/fr/le-dividende-d%C3%A9mographique#0>

²² Projections de population mondiale de l'ONU et calculs des services du Fonds monétaire international (FMI).

²³ <https://publications.iom.int/books/africa-migration-report-second-edition> (en)

statuts de pays d'origine, de pays de transit et de pays de destination, ce qui les place dans une situation complexe. L'Afrique australe ou l'Afrique de l'Ouest connaissent des migrations circulaires significatives, notamment à destination de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire et du Nigéria.

Une partie importante des candidats à l'émigration vise une installation en Europe ou dans les pays du Golfe. Le Maghreb sert souvent de région de transit aux migrants d'Afrique subsaharienne qui se rendent en Europe, et certains décident d'ailleurs d'y rester. L'incapacité à gérer les effets du changement climatique entraîne une détérioration des conditions de vie, ce qui renforce encore la dynamique migratoire.

Les mouvements migratoires réguliers des Africains (à l'intérieur et à l'extérieur du continent) comportent indéniablement des effets positifs et revêtent à bien des égards une importance décisive pour le développement durable des pays d'origine et des pays de destination. C'est le cas par exemple pour la diversification des moyens de subsistance, la stabilisation des revenus par des transferts de fonds et l'accès à l'éducation lorsqu'elle est inaccessible dans le pays d'origine. Mais, faute de filières de migration régulières, des migrants optent parfois pour la migration irrégulière, laquelle sape le développement durable et expose les personnes intéressées à des risques élevés d'exploitation et de violences.

3.2.6 Démocratie et gouvernance

Au cours des quatre dernières années, le continent africain a vu reculer la démocratie et l'état de droit. Le leadership politique en Afrique a été marqué par une série de changements de gouvernement anticonstitutionnels, de processus électoraux opaques et inéquitables et de modifications constitutionnelles controversées permettant notamment aux dirigeants en place de prolonger la durée de leur mandat. Les tendances autocratiques ont le vent en poupe à travers le monde, et l'Afrique n'est pas épargnée. Ces changements ont entraîné en bien des endroits une détérioration des droits de l'homme et une instabilité politique.

Or, ils bénéficient parfois du soutien d'une population qui a été déçue par la politique de sécurité des élites et qui espère une amélioration de ses conditions de vie. Certains pays enregistrent aussi de réelles améliorations en matière d'engagement citoyen et de renforcement des institutions démocratiques. Mais ces succès sont souvent fragiles et peuvent être rapidement mis en péril par des tensions politiques, sociales ou sécuritaires.

La corruption reste un problème considérable pour la gouvernance et l'état de droit en Afrique. Elle freine le développement économique et social, sape la confiance dans les institutions et favorise les abus de pouvoir. Il est indispensable de lutter contre elle pour améliorer la bonne gestion des affaires publiques.

Les réseaux sociaux ont modifié le terrain de l'information en Afrique et jouent un rôle clé dans la mobilisation des citoyens. Ils peuvent aussi faciliter la diffusion d'informations fallacieuses, ce qui nuit au discours public et accentue les divisions sociales et politiques.

4 Intérêts de la Suisse

La politique extérieure de la Suisse se fonde, y compris vis-à-vis de l'Afrique, sur les intérêts et les valeurs qui sont inscrits dans la Constitution et précisés dans la SPE 2024–2027. L'influence croissante de grandes puissances et de puissances régionales en Afrique peut entraîner un intérêt accru du continent pour la coopération avec la Suisse indépendante avec laquelle existe un partenariat de longue date. La SPE 2024–2027 définit par ailleurs quatre priorités thématiques sur lesquelles s'appuie également la présente stratégie: paix et sécurité, prospérité et compétitivité, environnement, et démocratie et gouvernance.

4.1 Paix et sécurité

La promotion de la paix et de la stabilité sur le continent africain revêt un intérêt particulier pour la Suisse sous l'angle de sa propre sécurité. Conformément à la politique qu'elle a menée jusqu'à présent, la Suisse, qui est perçue comme un intermédiaire crédible, joue un rôle dans la prévention, la maîtrise et la résolution des conflits armés. Ses activités comprennent le soutien au dialogue, la médiation et la promotion de la paix à long terme sur le terrain, aussi bien avec des acteurs civils que militaires, mais aussi la prévention des conflits armés, le traitement du passé et la lutte contre l'impunité. Elle soutient des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et le renforcement des capacités locales en matière de sécurité (réforme du secteur de la sécurité). Elle s'investit aussi en faveur d'un développement des capacités locales dans des centres de formation régionaux pour la promotion de la paix. Elle accorde en outre une grande importance à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre les trafics illégaux dans tous les domaines: stupéfiants, matières premières, êtres humains et armes, et contre les violences fondées sur le genre. Cette action nécessite des partenariats solides.

En matière de promotion civile de la paix, la Suisse dispose d'atouts incontestables, à savoir l'impartialité, l'expérience de longue date et des compétences spécialisées. Elle gère sa politique de paix avec souplesse pour pouvoir se ménager des options conformes à ses intérêts et à ses valeurs. Dans le cadre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », elle promeut l'égalité hommes-femmes pour la participation aux processus de paix et de reconstruction. Dans le domaine de la promotion militaire de la paix, elle continue de participer à diverses institutions et missions de l'ONU. Or, plusieurs de ces missions ont été suspendues ou réduites en Afrique. Il importe donc d'autant plus de promouvoir les mesures préventives ainsi qu'une approche régionale.

L'aide humanitaire est un pilier reconnu des activités de la Suisse en Afrique. Elle s'incarne dans le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), qui apporte une aide impartiale aux victimes de conflits et de catastrophes. La Suisse œuvre par ailleurs pour le respect du droit international humanitaire, la protection des personnes en détresse et la création, en collaboration avec les pays de premier accueil, de solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés.

Dans le domaine des migrations, la Suisse travaille en partenariat avec les pays d'origine et de transit à la recherche de solutions communes. Elle soutient le développement des capacités locales et régionales en matière de gestion des migrations fondée sur les droits de l'homme, le retour et la réintégration, mais aussi l'amélioration des conditions de vie et la protection des réfugiés et des migrants le long des routes migratoires. Elle s'investit également dans la lutte contre la traite des êtres humains. La coopération multilatérale renforce l'efficacité des activités bilatérales. Ce faisant, la Suisse renforce aussi son rôle d'acteur clé, notamment dans le contexte de la Genève internationale.

4.2 Prospérité et compétitivité

L'Afrique représente environ 2 ou 3 % du commerce extérieur de la Suisse, une proportion stable depuis plusieurs années. Moyennant des mesures gouvernementales appropriées et les investissements correspondants, l'accroissement de sa population est susceptible de générer à plus ou moins long terme une forte croissance économique constante. La jeunesse africaine représente un marché considérable doté d'un énorme potentiel. Pour exploiter ce potentiel et offrir des perspectives à la population, il faut viser un développement durable et des services de base de qualité.

Ces perspectives, qui s'inscrivent dans la quête d'une résilience accrue par la diversification des partenaires, renforcent encore l'intérêt des entreprises suisses pour l'Afrique. La Suisse met en effet l'accent sur le renforcement et la diversification des chaînes d'approvisionnement et de valeur ajoutée par l'accès à des marchés ouverts et l'application de règles convenues au niveau international. En outre, la coopération économique au développement dans certains pays partenaires favorise la résilience et la prospérité en Afrique, tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Certains marchés africains sont particulièrement pertinents pour la Suisse, soit parce que de nombreuses entreprises suisses y sont actives, soit parce qu'une dynamique économique positive offre de nouvelles opportunités de croissance aux entreprises suisses. La création d'un marché unique génère pour les entreprises de nouvelles incitations à investir localement et à tirer profit des avantages futurs de la zone de libre-échange. En fin de compte, de bonnes conditions-cadres déterminent l'attractivité d'un site et de nouveaux investissements. Les accords de libre-échange, les conventions contre la double imposition et les accords de protection des investissements jouent également un rôle important. Les acteurs suisses pertinents de l'industrie, des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche se sont associés dans des secteurs importants pour la Suisse comme le café ou le cacao et le chocolat. Les membres de ces plateformes s'engagent ensemble et activement pour l'amélioration des conditions de vie des cultivateurs, la protection des ressources naturelles et la promotion de la biodiversité dans les pays producteurs de cacao. La cogestion, la participation en partenariat et la transparence contribuent à des chaînes de valeur durables.

Le continent africain regorge en outre de matières premières, lesquelles dominent le commerce bilatéral entre la Suisse et l'Afrique. En tant que site d'implantation pour les entreprises de matières premières, place financière, centre de négoce et centre de raffinage de l'or, la Suisse s'engage pour le respect de normes élevées, notamment en ce qui concerne le devoir de diligence pour les matières premières issues de zones de conflit et en cas de soupçon de recours au travail d'enfants, ainsi que pour le reporting. La Suisse encourage la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en matière de conduite responsable des affaires, ainsi que le renforcement de la coopération avec le secteur privé suisse.

Dans le domaine financier, elle s'investit dans le renforcement de la réglementation internationale, par exemple afin d'améliorer la transparence de l'endettement à l'échelle mondiale et, dans le cadre multilatéral, d'endiguer les flux financiers illégaux. Pour ce faire, elle recourt à l'entraide judiciaire, au recouvrement d'avoirs (blocage, confiscation et réinjection dans le circuit économique ordinaire de valeurs patrimoniales acquises illégalement).²⁴ Au moyen d'accords de libre-échange, de conventions contre la double imposition (CDI) et d'accords de protection des investissements (API), elle contribue en outre à une meilleure sécurité juridique. La Suisse a l'intention de continuer à développer son réseau de CDI avec les États africains de manière ciblée et à la lumière des intérêts économiques. Une CDI avec l'Éthiopie est entrée en vigueur en 2024. Une autre a été signée avec l'Angola. D'autres négociations sont en cours. La Suisse mène par

ailleurs une diplomatie économique active en vue de renforcer ses relations avec ses partenaires africains.

Les intérêts de la Suisse résident aussi dans la diplomatie scientifique. Des programmes de coopération scientifique sont en cours dans ce domaine avec différents pays africains, par exemple par le biais des programmes de coopération bilatéraux de la Confédération, de l'adhésion commune à l'organisation internationale de recherche SKAO ou à d'autres instruments. L'excellence de son pôle scientifique et d'innovation et les relations internationales des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation renforcent la position de la Suisse dans la diplomatie mondiale et contribuent à promouvoir ses intérêts. La Suisse s'intéresse de très près aux différents aspects du numérique et en particulier à la mise en place d'une gouvernance numérique fondée sur le droit international et impliquant les États africains. La Genève internationale joue à cet égard un rôle majeur dans l'élaboration de normes internationales.

4.3 Environnement

L'atténuation des effets négatifs du changement climatique et l'encouragement de pratiques soucieuses des questions climatiques, qui s'expriment notamment à travers les initiatives de reboisement ou la gestion durable des ressources naturelles, constituent des intérêts de premier plan de la Suisse en Afrique. Ses efforts en la matière visent non seulement la préservation des écosystèmes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre au moyen de projets de protection de la biodiversité et d'encouragement des méthodes agricoles durables, mais aussi la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. La Suisse soutient des mesures de gestion des risques de catastrophe naturelle et de promotion des énergies renouvelables afin de renforcer la résistance des communautés locales.

Les conséquences du changement climatique sont en étroite corrélation avec la sécurité, la paix et la migration. Le respect des normes internationales relatives à l'environnement et aux droits de l'homme est une préoccupation majeure pour la Suisse, qui joue un rôle actif dans des forums internationaux consacrés à la protection de l'environnement et au changement climatique, en soutenant par exemple les efforts de la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Elle travaille à la concrétisation des obligations découlant de l'Accord de Paris et a conclu avec plusieurs pays africains des accords bilatéraux visant à réduire les émissions polluantes. La mise en œuvre de ces accords contribue à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux. La Suisse promeut le passage à des systèmes alimentaires et des modèles économiques inclusifs, durables et résistants. La gestion durable des ressources naturelles est déterminante pour la protection de l'environnement, le développement économique et la stabilité sociale en Afrique.

²⁴ <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droit-international-public/unrechtmaessig-erworbene-gelder.html>

4.4 Démocratie et gouvernance

L'un des buts de la SPE 2024–2027 est de renforcer le profil de la Suisse en matière de promotion de la démocratie. Il s'agit avant tout de renforcer tout en les protégeant les valeurs, les processus et les institutions démocratiques dans les États africains, là où ces éléments sont présents mais en péril. La Suisse peut aussi soutenir les développements démocratiques positifs dans un esprit de partenariat. Pour ce faire, elle recourt au dialogue bilatéral ou multilatéral afin de promouvoir les échanges et d'exploiter une possible coopération. La Suisse a l'expertise et la légitimité requises pour employer la promotion de la démocratie comme un outil diplomatique. Le fait que les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit soient liés et se renforcent mutuellement est un principe directeur des activités qu'elle mène.

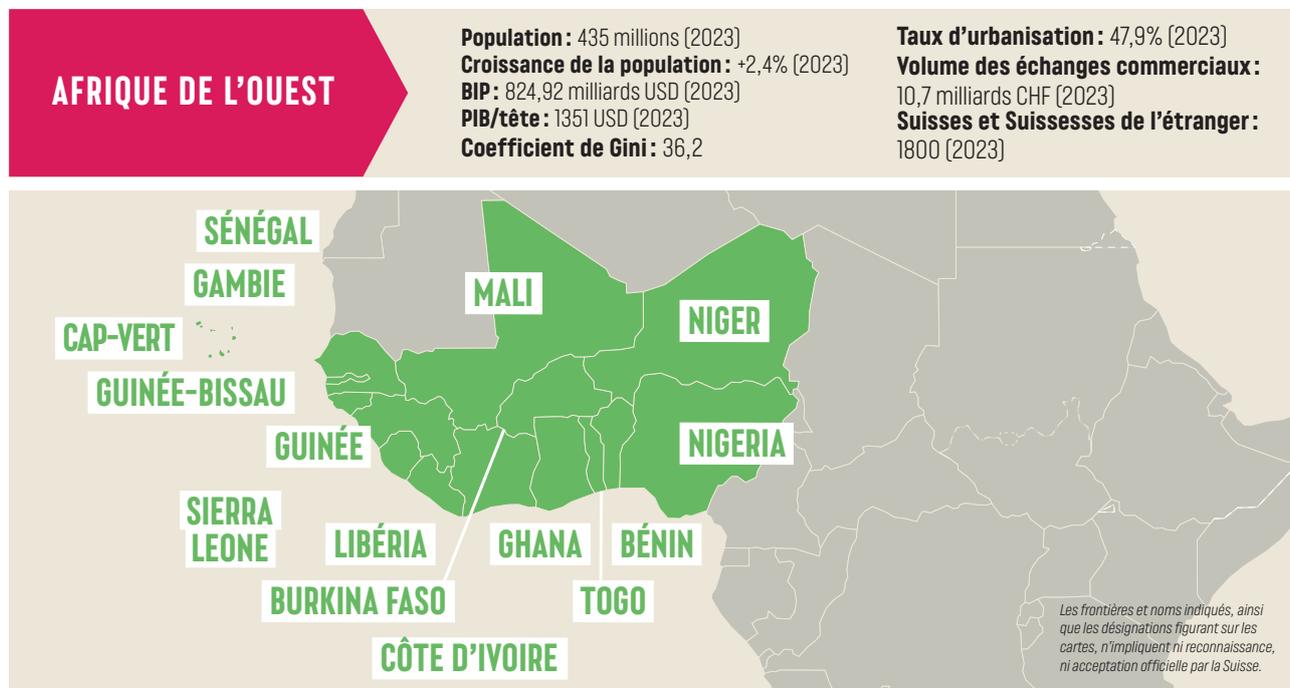
Pour la consolidation du cadre institutionnel et sociétal, la Suisse met l'accent sur la bonne gouvernance, qui repose sur les principes de la transparence, de la responsabilité et de la participation. Dans ses pays partenaires, elle se concentre sur la gouvernance locale, l'encouragement de médias objectifs et indépendants, l'implication des minorités, la participation des femmes et la transparence dans l'utilisation des ressources. Le renforcement de la séparation des pouvoirs et des droits des acteurs de la société civile présente également un intérêt pour elle.

La Suisse poursuit son engagement en faveur du respect des droits de l'homme. Les thèmes prioritaires sont la liberté d'expression, l'abolition de la peine de mort, l'interdiction de la torture, les droits des femmes et l'égalité des sexes, ainsi que la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables, y compris les victimes de la traite des êtres humains.

Le respect, la promotion et le renforcement du droit international sont des aspects importants du profil de la Suisse en matière de politique extérieure. La Suisse s'engage pour un renforcement du cadre réglementaire international et pour le respect du droit international humanitaire. En tant qu'État partie et État dépositaire des Conventions de Genève, elle se doit de rappeler les parties belligérantes à leur obligation de respecter le droit international.

5 Régions

5.1 Afrique de l'Ouest



Vue d'ensemble et caractéristiques de la région

L'Afrique de l'Ouest se caractérise par une grande diversité culturelle, linguistique, ethnique et religieuse. Elle est riche en ressources naturelles et une croissance économique vigoureuse est observée dans la plupart de ses 15 États. La migration de main-d'œuvre régulière est très importante dans la région, favorisée notamment par la libre circulation des personnes garantie par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Afrique de l'Ouest recèle un potentiel économique considérable mais elle est confrontée à de nombreux défis qui menacent son développement et sa stabilité, à savoir, outre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, les conflits armés, la criminalité transfrontalière, la corruption, la forte croissance de la population et l'urbanisation incontrôlée. Les pays d'Afrique de l'Ouest sont sévèrement touchés par le changement climatique. Une grande partie de la région est marquée par des bouleversements (géo-)politiques et un environnement sécuritaire précaire. Au Sahel et dans la région du lac Tchad notamment, l'aggravation de la crise de sécurité, la perte de légitimité des institutions publiques et la marginalisation de certains groupes de population ont considérablement accentué la fragilité politique, avec à la clé des conséquences humanitaires, mais aussi souvent des déplacements forcés.

En réaction à cette crise, plusieurs initiatives civiles et militaires régionales et internationales ont vu le jour. La réorientation des partenariats politiques et militaires, le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA²⁵) et la création de l'Alliance des États du Sahel par le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont profondément bouleversé l'architecture sécuritaire dans la région. La CEDEAO s'efforce de mettre en place des mécanismes pacifiques de résolution des conflits et contribue au développement régional de ses États membres. Elle a cependant connu ces dernières années un affaiblissement dû résultant, du point de vue de nombreux États de la région, d'une perte de crédibilité.

La Suisse en Afrique de l'Ouest

Les intérêts de la Suisse en Afrique de l'Ouest sont multiples et étroitement liés à la proximité géographique de la région avec l'Europe, pour qui les conditions de sécurité précaires au Sahel et l'extrémisme violent qui y sévit constituent aussi un risque. La Suisse jouit d'une grande crédibilité dans la région. Appréciée comme partenaire indépendant et digne

²⁵ Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

de confiance, elle y œuvre depuis plus de cinquante ans pour le développement, la stabilité et la sécurité. La désignation d'une envoyée spéciale pour le Sahel a encore renforcé les liens existants.

La Suisse est active dans les domaines de la diplomatie, de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix. Elle réalise des programmes de coopération dans quatre pays prioritaires (le Niger, le Mali, le Burkina Faso et le Bénin). Elle associe le soutien au développement durable des pays à la fourniture d'une aide humanitaire. À l'échelon régional, elle mène des activités de coopération afin d'agir avec plus de souplesse et d'apporter un soutien plus efficace aux pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Les programmes permettent de relever des défis transfrontaliers. Des partenariats locaux et internationaux sont noués pour encourager le développement durable et la sécurité de la région. La Suisse œuvre aussi dans le domaine des migrations régulières et irrégulières. Au cours des quatre dernières années, elle a renforcé la coopération bilatérale en la matière par la conclusion de quatre accords migratoires,

notamment dans le domaine des rapatriements. Elle participe en outre au développement des capacités locales en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'aux réformes de sécurité dans des centres de formation régionaux pour la promotion de la paix.

Certains pays d'Afrique de l'Ouest recèlent un potentiel économique pour la Suisse du fait de la taille de leur marché (Nigeria), de leur stabilité politique et de leur politique économique (Côte d'Ivoire) ou des relations économiques solides qu'ils entretiennent déjà avec elle (Ghana). Ces facteurs favorisent non seulement le commerce bilatéral mais encouragent aussi les investissements croisés et une coopération économique axée sur le long terme.

Au cours des quatre dernières années, la Suisse a conclu en Afrique de l'Ouest des accords bilatéraux concernant les réductions d'émissions et le stockage du CO₂ à l'étranger. Sur le terrain de l'application, la Suisse fait œuvre de pionnier à l'échelle mondiale.

Objectifs et mesures

Paix et sécurité

- 1. La Suisse joue un rôle de médiateur en matière de prévention, de maîtrise et de résolution des conflits armés :**
 - a. promotion, soutien ou conduite de processus de médiation ;
 - b. renforcement de la cohésion sociale et de la résilience de la société face à l'extrémisme violent ;
 - c. évaluation et soutien d'experts civils et militaires en matière de développement des capacités locales de promotion de la paix.²⁶
- 2. La Suisse intensifie ses échanges avec ses partenaires d'Afrique de l'Ouest sur les questions migratoires :**
 - a. poursuite du dialogue bilatéral sur les migrations engagé avec quatre États ;
 - b. renforcement de la coopération avec au moins deux États supplémentaires ;
 - c. réalisation de programmes de protection des migrants et de développement des capacités dans le domaine des migrations, notamment avec le Nigéria.

Prospérité et compétitivité

- 3. La Suisse encourage le développement durable dans certains pays d'Afrique de l'Ouest :**
 - a. amélioration de l'accès aux services de base (en particulier l'éducation de base et l'inclusion financière) et de leur qualité ;
 - b. amélioration de l'accès à ces services y compris en période de crise ;
 - c. stabilisation du développement économique.
- 4. La Suisse s'engage en faveur de l'amélioration des conditions-cadres au sein des pays d'Afrique de l'Ouest et dans le cadre des relations avec ces pays, dans le but de diversifier géographiquement le commerce extérieur et de conquérir de nouveaux marchés :**
 - a. soutien aux efforts de diversification des économies d'Afrique de l'Ouest en matière de commerce extérieur et de conquête de nouveaux marchés ;
 - b. évaluation par la Suisse de l'état du contexte dans lequel s'inscrivent ses relations avec les économies dynamiques de la région dans le cadre de son objectif de diversification de ses partenaires économiques ;
 - c. entretien de contacts de haut niveau avec des pays partenaires d'Afrique de l'Ouest aux perspectives économiques prometteuses.

26 P. ex. les formations du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, à Accra, ou de l'école de maintien de la paix Alioune Blondin Beye, à Bamako.

-
- 5. La Suisse crée des conditions-cadres optimales pour les coopérations scientifiques dans le respect des principes de base de sa politique FRI, avec les instruments existants et en impliquant les acteurs concernés.**
-

Environnement

- 6. La Suisse apporte un soutien spécifique aux États d'Afrique de l'Ouest pour la gestion des conséquences du changement climatique :**
- a.** application d'accords bilatéraux en vertu de l'art. 6 de l'Accord de Paris;
 - b.** prise en considération et prévention des risques de sécurité liés au changement climatique;
 - c.** gestion durable des ressources naturelles focalisée sur la sécurité alimentaire et sur l'amélioration de l'accès à l'eau.
-

Démocratie et gouvernance

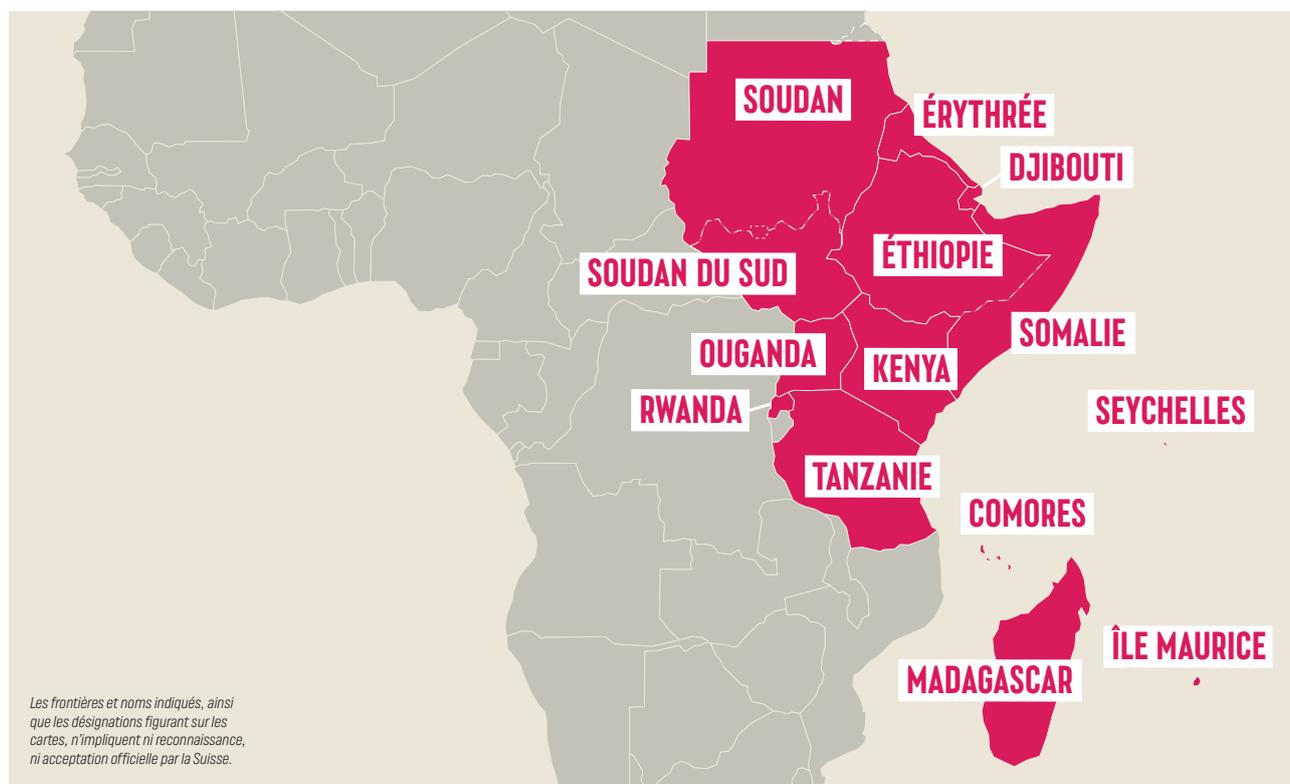
- 7. La Suisse renforce les institutions et les processus démocratiques et lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest :**
- a.** promotion d'une gestion publique performante, transparente et responsable, en particulier au niveau décentralisé;
 - b.** soutien des médias et de la société civile dans le libre exercice de leurs activités;
 - c.** implication de certains pays dans des plateformes de dialogue spécifiques.
-
- 8. La Suisse encourage la bonne gouvernance et l'état de droit :**
- a.** dialogue sur les droits de l'homme avec le Nigéria, y compris à propos de la traite des êtres humains;
 - b.** détachement d'experts civils et de policiers auprès d'organisations internationales ou régionales œuvrant dans le domaine de l'état de droit;
 - c.** soutien à des associations de défense des droits des femmes.

5.2 Afrique de l'Est

AFRIQUE DE L'EST

Population : 427 millions [2023]
Croissance de la population : +1,9% [2023]
BIP : 444,5 milliards USD [2023]
PIB/tête : 2992 USD [2023]
Coefficient de Gini : 39,8

Taux d'urbanisation : 38,1% [2023]
Volume des échanges commerciaux : 877 millions CHF [2023]
Suisses et Suissesses de l'étranger : 1833 [2023]



Vue d'ensemble et caractéristiques de la région

Des conflits ont plongé nombre d'États de la région dans une crise persistante, à laquelle s'ajoute une forte croissance de la population. Dans la Corne de l'Afrique, les conflits ont tendance à s'inscrire dans la durée. Ils sont à l'origine de déplacements de population internes et régionaux et de besoins humanitaires à grande échelle.

Une grande partie des pays d'Afrique de l'Est ont entamé un processus de transition politique et économique. Ces changements, qui visent à améliorer l'avenir de la population à long terme, peuvent aussi aggraver les tensions et les luttes pour la répartition du profit. Pour transformer sa diversité en avantage, la région doit renforcer l'état de droit, lutter contre la corruption et traiter de façon appropriée les conflits ethniques aux racines profondes. L'Afrique de l'Est jouit d'une situation géostratégique unique, eu égard notamment à la mer Rouge, d'où la pression exercée par des acteurs suprarégionaux et des pays voisins influents.

La région possède des terres fertiles et d'abondantes ressources naturelles. Elle est cependant régulièrement soumise à des sécheresses et à des inondations, ce qui entraîne de lourdes répercussions sur les récoltes agricoles et provoque des

pénuries alimentaires. Dans certaines parties de la région, la concurrence croissante autour de ressources limitées telles que l'eau et les terres fertiles, recèle un potentiel de conflit élevé, tandis que dans d'autres, une gestion plus durable de l'environnement permet de mieux anticiper le changement climatique.

La Suisse en Afrique de l'Est

La Suisse possède en Afrique de l'Est des intérêts stratégiques variés. Elle est directement concernée par les mouvements migratoires qui partent de la région ou qui la traversent. L'Afrique de l'Est offre à la Suisse des occasions à saisir en matière de diversification géographique et économique et pour la conquête de nouveaux marchés. La Suisse jouit sur place d'un profil bien établi avec son réseau de représentations dense et son ambassadeur en mission spéciale pour la Corne de l'Afrique. Elle se propose en tant que médiatrice et s'engage pour le respect du droit international humanitaire et de l'état de droit. Elle pose les bases d'une lutte constructive contre les causes des migrations irrégulières, en se mobilisant notamment pour atténuer les effets du changement climatique dans la région.

La Suisse mène sa politique de paix avec souplesse afin de saisir les occasions qui se présentent. La désignation d'un ambassadeur en mission spéciale pour la Corne de l'Afrique renforce encore la perspective régionale. La coopération au développement est un moyen de répondre aux besoins

fondamentaux de la population en matière de santé et de formation professionnelle. La Suisse entend par ailleurs développer les relations économiques et soutient les entreprises suisses implantées localement.

Objectifs et mesures

Paix et sécurité

- 1. En Afrique de l'Est, la Suisse reste un médiateur apprécié dans le cadre des conflits violents, l'accent étant mis sur le Soudan et sur la flexibilité dans l'orientation de la politique de paix :**
 - a. soutien du processus de paix au Soudan ;
 - b. encouragement des capacités locales de promotion de la paix par l'apport d'une expertise civile et militaire et de formations;²⁷
 - c. exploitation du profil politique de la nouvelle ambassade à Kigali pour soutenir les activités de promotion de la paix, notamment en Afrique centrale.
- 2. La Suisse aspire à coopérer avec les États d'Afrique de l'Est dans un esprit de partenariat sur la question des migrations et joue un rôle actif dans les dialogues régionaux :**
 - a. soutien des autorités locales et régionales dans la gestion des migrations, y compris la migration de main-d'œuvre ;
 - b. promotion d'un accès à des perspectives économiques et à des possibilités d'emploi pour les migrants et les personnes déplacées de force.

Prosperité et compétitivité

- 3. La Suisse améliore de manière ciblée le cadre général applicable au secteur privé local dans certains pays :**
 - a. soutien des efforts de diversification en matière de commerce extérieur et de conquête de nouveaux marchés ;
 - b. amélioration de l'accès à des services de base de qualité.
- 4. La Suisse renforce les conditions-cadres pour la collaboration avec les pays d'Afrique de l'Est en vue de diversifier géographiquement le commerce extérieur et de conquérir de nouveaux marchés :**
 - a. évaluation du contexte économique dans les économies dynamiques de la région ;
 - b. diversification des partenaires économiques et entretien de contacts de haut niveau avec des pays partenaires prometteurs.
- 5. La Suisse crée des conditions-cadres optimales pour les coopérations scientifiques dans le respect des principes de base de sa politique FRI, avec les instruments existants et en impliquant les acteurs concernés.**

Environnement

- 6. La Suisse apporte un soutien spécifique aux États d'Afrique de l'Est pour la gestion de conséquences du changement climatique :**
 - a. application d'accords bilatéraux en vertu de l'art. 6 de l'Accord de Paris ;
 - b. prévention des risques de sécurité liés au changement climatique ;
 - c. gestion durable des ressources naturelles focalisée sur la sécurité alimentaire et sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

Démocratie et gouvernance

- 7. La Suisse renforce la démocratie et l'état de droit :**
 - a. encouragement du développement des capacités des autorités locales afin de garantir la fourniture de services de base ;
 - b. stabilisation de contextes fragiles par le renforcement des mécanismes démocratiques de responsabilisation aux niveaux central et local.

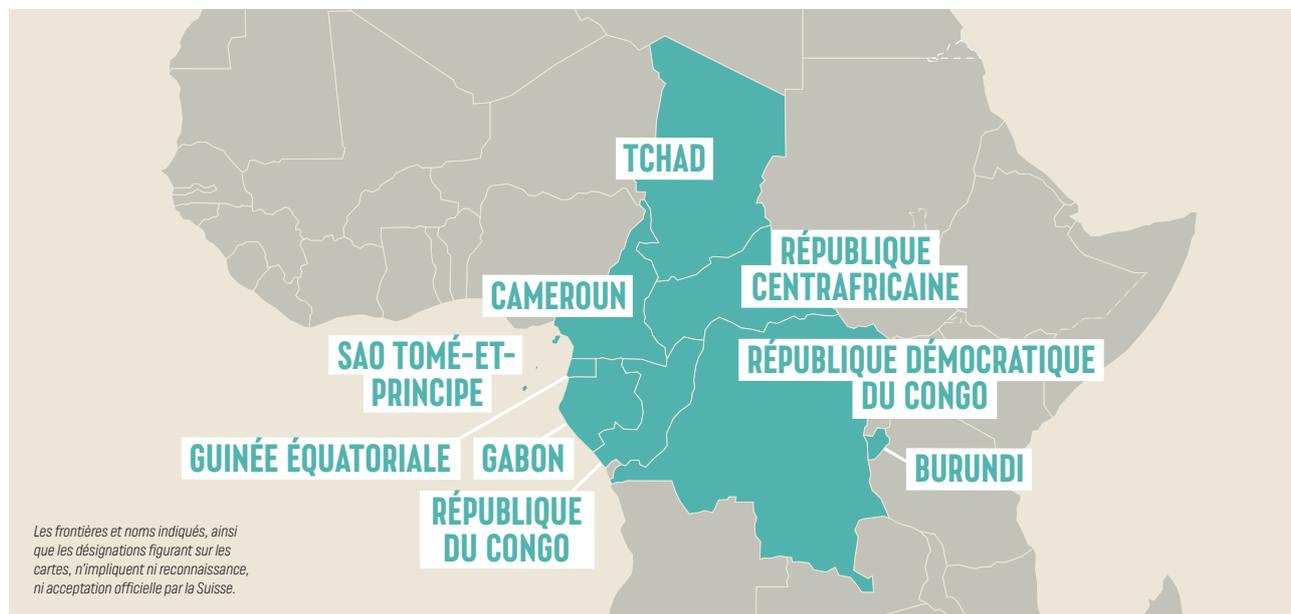
²⁷ P. ex. : Centre international de formation pour le soutien de la paix (International Peace Support Training Centre), à Nairobi, et appréciation, par des experts, du soutien à apporter au développement des capacités locales, p. ex. à l'Académie rwandaise pour la paix (Rwanda Peace Academy), à Kigali.

5.3 Afrique centrale

AFRIQUE CENTRALE

Population : 179 millions (2023)
Croissance de la population : +2,6% (2023)
BIP : 151,5 milliards USD (2023)
PIB/tête : 2051 USD (2023)
Coefficient de Gini : 41,8

Taux d'urbanisation : 55,4% (2023)
Volume des échanges commerciaux : 98,2 millions CHF (2023)
Suisses et Suissesses de l'étranger : 537 (2023)



Vue d'ensemble et caractéristiques de la région

L'Afrique centrale est une région marquée par des conflits intraétatiques et interétatiques persistants, qui freinent son développement économique et social. La lutte autour des ressources naturelles et la faible gouvernance de certains États créent un climat d'insécurité. La situation reste particulièrement tendue dans l'est du Congo. Le conflit a déjà fait de nombreuses victimes.

Sur le plan économique, la région affiche depuis quelques années une croissance supérieure à la moyenne, ce qui constitue une évolution remarquable, mais son développement économique reste fragile et dépend largement de l'évolution des prix des matières premières. Elle est par ailleurs l'une des plus riches du monde en ressources stratégiques telles que les terres rares et le cobalt. Les effets de la croissance sur la population sont cependant limités. De nombreuses inégalités perdurent, et les infrastructures restent insuffisantes. Le développement durable pâtit en outre d'une corruption endémique.

L'Afrique centrale n'est pas épargnée par les effets du changement climatique tels que les précipitations irrégulières, les inondations massives ou les fortes hausses de températures. Les événements climatiques extrêmes accentuent les crises alimentaires et les déplacements forcés. Le bassin du Congo, avec ses forêts et ses étendues d'eau immenses, joue un rôle clé pour la biodiversité et la stabilité du climat mondial et a un effet régulateur sur la région. Une croissance économique

verte est possible en Afrique centrale, mais ce potentiel n'est pas exploité faute de financements et d'innovations.

La Suisse en Afrique centrale

La promotion de la paix est l'une des priorités de la Suisse en Afrique centrale, en particulier dans la région des Grands Lacs. Grâce à son impartialité et à son expertise de la médiation, la Suisse peut jouer un rôle clé dans la résolution de conflits. Ses activités, qui soutiennent activement les initiatives de dialogue, visent à renforcer la résilience des communautés locales et à prévenir les conflits. La transformation en ambassade du bureau de coopération de Kigali²⁸, doit notamment consolider le profil politique de la Suisse comme promoteur de la paix dans la région des Grands Lacs.

La coopération au développement et l'aide humanitaire sont de solides piliers de l'action de la Suisse en Afrique centrale. Compte tenu de la récurrence des crises, la Suisse s'efforce de répondre aux besoins de la population en réalisant des projets dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de la protection des civils et de la participation citoyenne.

²⁸ La présente stratégie rattache le Rwanda à l'Afrique de l'Est, mais le pays joue un rôle important dans les conflits de la région des Grands Lacs.

La Suisse veille à un emploi responsable des ressources naturelles, lesquelles sont notamment déterminantes pour la lutte contre le changement climatique. Bon nombre des matières premières nécessaires à la transition énergétique proviennent d'Afrique centrale, en particulier de la RDC. La Suisse s'engage aux côtés d'entreprises et de la société civile pour que leur exploitation se déroule dans des conditions raisonnables et contribue à la prospérité de la population. Elle soutient à cet égard l'application des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.²⁹

Les liens étroits existant entre la promotion de la paix, la coopération au développement et l'aide humanitaire permettent d'apporter une réponse flexible et modulable aux besoins complexes et changeants de la région. Les programmes de la Suisse renforcent les institutions démocratiques, améliorent l'accès aux services sociaux de base et encouragent les activités dans le domaine de la sécurité alimentaire ainsi que les systèmes de marché inclusifs.

²⁹ [Pacte mondial des Nations Unies](#)

Objectifs et mesures

Paix et sécurité

- 1. La Suisse utilise des instruments de politique de paix pour prévenir, gérer et résoudre les conflits armés :**
 - a.** mise en route et accompagnement d'au moins un processus de médiation régional.
 - b.** soutien d'au moins un processus de paix national ou intrarégional.
 - c.** détachement d'experts civils et de policiers pour des organisations œuvrant dans le domaine de l'état de droit et de la promotion de la paix.

Prospérité et compétitivité

- 2. La Suisse soutient les groupes de population particulièrement vulnérables :**
 - a.** création de nouveaux emplois de meilleure qualité et simplification de l'accès aux services et aux produits financiers ;
 - b.** amélioration de l'accès aux installations sanitaires ;
 - c.** encouragement de l'application des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que des principes directeurs de l'OCDE sur la responsabilité sociale à l'intention des entreprises multinationales et renforcement de la coopération avec le secteur privé suisse.

Démocratie et gouvernance

- 3. La Suisse renforce la participation et l'efficacité des autorités en matière de fourniture de services publics :**
 - a.** renforcement des mécanismes de redevabilité démocratiques aux niveaux central et local ;
 - b.** développement des capacités des autorités locales à fournir des services de base.
- 4. À travers la réalisation de programmes de lutte contre les violences sexospécifiques et l'impunité, la Suisse met l'accent sur l'engagement en faveur des droits de l'homme dans le contexte des questions d'égalité.**

5.4 Afrique australe

AFRIQUE AUSTRALE

Population : 198 millions (2023)
Croissance de la population : +1,9% (2023)
BIP : 568,15 milliards USD (2023)
PIB/tête : 2857 USD (2023)
Coefficient de Gini : 51,7

Taux d'urbanisation : 45,7% (2023)
Volume des échanges commerciaux : 4,54 milliards CHF (2023)
Suisses et Suissesses de l'étranger : 4876 (2023)



Vue d'ensemble et caractéristiques de la région

La région d'Afrique australe est plutôt stable, mais nombre de ses États sont confrontés à des défis sociétaux, économiques et écologiques de taille. Sa politique de sécurité présente en outre des interconnexions suprarégionales, notamment avec l'Afrique centrale.

Sur le plan économique, on constate de grandes disparités tant entre États qu'à l'intérieur des sociétés. Des parties entières de la région pâtissent de crises énergétiques persistantes, de la pénurie d'infrastructures, de la faiblesse des institutions et de l'état de droit, et de services de base parfois précaires. Ses ressources naturelles abondantes recèlent un potentiel économique mais comportent aussi des risques pour l'environnement et la société. L'Afrique du Sud, avec sa force d'innovation, est la grande puissance économique de la région. Elle dispose d'une infrastructure développée qui soutient l'industrie et la technologie et qui a toujours attiré les investisseurs étrangers. Sa situation géographique stratégique fait d'elle un nœud commercial important pour le continent.

Le profil de l'Afrique australe est aussi très contrasté en ce qui concerne les régimes politiques. Des démocraties stables voisinent avec des États présentant un net déficit démocratique. Nombre de pays de la région luttent en outre contre une corruption endémique. Le changement climatique a des effets considérables sur l'Afrique australe qui menacent la sécurité humaine et remettent en question des succès remportés dans la lutte contre la pauvreté.

La Suisse en Afrique australe

L'engagement de la Suisse en Afrique australe est aussi diversifié que la région elle-même. En Afrique du Sud, il se focalise sur la coopération scientifique et sur la politique économique extérieure. La Suisse est représentée par un Swiss Business Hub et mène une politique de coopération économique au développement. Elle s'engage en outre en faveur de l'état de droit dans la région afin d'encourager le progrès économique. Il convient de souligner sur ce plan les efforts réalisés en matière d'entraide judiciaire ainsi que dans le domaine du recouvrement des avoirs.³⁰ En Zambie, au Zimbabwe et au Mozambique, l'engagement consiste avant tout à renforcer les services de base, à créer des emplois ou à encourager la participation de la société civile aux processus de décision politiques.

La Suisse œuvre pour la stabilité de l'Afrique australe. Les relations de longue date qu'elle entretient avec les États de la région lui permettent non seulement de promouvoir les services de base mais aussi de développer des approches afin de diversifier son économie extérieure. Dans ce contexte, la Suisse attache une grande importance aux activités durables, conformes au droit international et aux droits de l'homme, y compris de la part des entreprises, en particulier dans le domaine des matières premières. Compte tenu de son potentiel en matière de ressources naturelles pour les énergies renouvelables, l'Afrique australe peut être le terrain de nouvelles formes de coopération. Afin d'établir

³⁰ Localisation et rapatriement de valeurs patrimoniales dans le cadre d'enquêtes pénales et de procédures d'entraide judiciaire.

cette coopération sur des bases solides, la Suisse encourage les formes de gouvernance efficaces et la lutte systématique contre la corruption, laquelle commence par la prévention. Dans le domaine de la politique de paix, il est dans l'intérêt de la Suisse de tirer profit des succès passés.

Objectifs et mesures

Paix et sécurité

1. La Suisse encourage les initiatives de paix par le dialogue et le développement des capacités en matière de médiation.

Prosperité et compétitivité

2. La Suisse cherche à promouvoir un meilleur cadre économique en Afrique du Sud et en Afrique australe.
 - a. évaluation du contexte économique en vue d'une diversification des partenaires économiques.
 - b. amélioration des conditions applicables au secteur privé local.
 - c. simplification de l'accès aux marchés régionaux et internationaux.
3. La Suisse cherche à promouvoir le développement humain et la couverture des besoins fondamentaux : aide en situation de détresse, création d'emplois et accès aux services et aux produits financiers.
4. La Suisse crée des conditions-cadres optimales pour les coopérations scientifiques conformément aux principes de base de sa politique FRI, en utilisant les instruments existants et en impliquant les acteurs pertinents (pour soutenir p. ex. la mise en service du SKAO en tant qu'État membre).

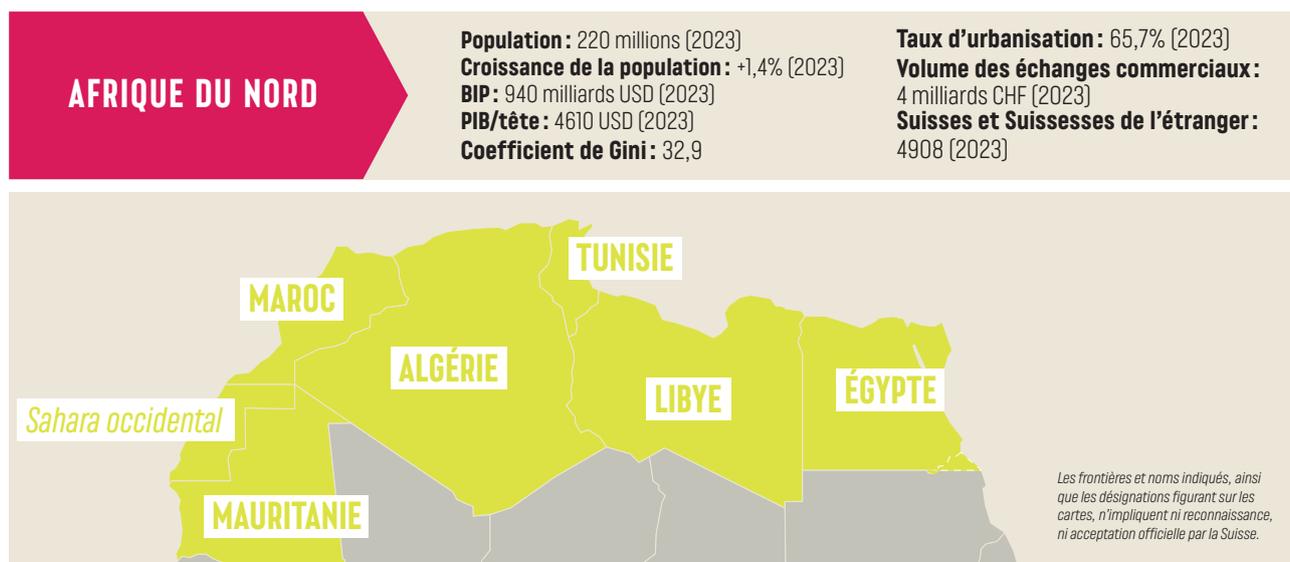
Environnement

5. La Suisse soutient des mesures nationales et locales de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du changement climatique (comme p. ex. les accords bilatéraux existants selon l'art. 6 de l'Accord de Paris pour lutter contre les effets du changement climatique).

Démocratie et gouvernance

6. La Suisse renforce la démocratie et promeut les droits de l'homme :
 - a. implication de certains pays de la région dans des plateformes de dialogue sur la démocratie ;
 - b. dialogue bilatéral sur les droits de l'homme avec l'Afrique du Sud et projets d'accompagnement ;
 - c. détachement d'experts civils auprès d'organisations internationales ou régionales pour promouvoir l'état de droit ;
 - d. soutien de programmes visant à réduire la violence et à protéger les personnes vulnérables.

5.5 Afrique du Nord



L'Afrique du Nord a des liens historiques, culturels et économiques étroits avec l'Afrique subsaharienne, mais elle est aussi proche, d'un point de vue culturel et politique, du reste de la région MENA, ce qui a conduit le Conseil fédéral à définir les objectifs et les mesures concernant l'ensemble de cette région dans la stratégie MENA 2021–2024 et dans la suivante. Le commentaire ci-après porte sur les relations entre Afrique du Nord et Afrique subsaharienne.

Vue d'ensemble et caractéristiques de la région

Les routes commerciales transsahariennes ont joué un rôle historique déterminant pour l'établissement de liens entre les pays du pourtour méditerranéen et les civilisations de l'Afrique de l'Ouest, en facilitant les échanges de marchandises, d'idées et de pratiques culturelles. Les traces de cet héritage sont toujours visibles, notamment dans les liens étroits qui unissent le Sahel et les régions de l'Afrique du Nord.

Sur le plan économique, les États d'Afrique du Nord jouent un rôle de passerelle vers l'Europe et le Moyen-Orient pour l'Afrique subsaharienne. Les initiatives supranationales telles que l'UA et la ZLECAf promeuvent la coopération économique et le commerce intra-africain. Les pays d'Afrique du Nord ne manquent pas de souligner leur potentiel en tant que portes d'entrée en Afrique pour les marchés européens ainsi que leur importance stratégique pour le développement économique du continent tout entier. Dans d'autres domaines, les défis communs transcendent également les frontières régionales, qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme et de la traite des êtres humains ou de la migration. Des groupes extrémistes opèrent au Sahel et représentent un danger pour l'Afrique du Nord comme pour l'Afrique subsaharienne. Des États tels que l'Algérie, l'Égypte, et le Maroc influencent aussi la dynamique régionale.

Les problèmes écologiques comme la désertification, les sécheresses et l'insécurité alimentaire qui en résulte au Sahel requièrent une action coordonnée afin de renforcer la capacité de résistance et de promouvoir le développement durable. Le changement climatique fragilise l'Afrique du Nord et provoque un stress hydrique préjudiciable à la population.

La Suisse en Afrique du Nord

En Afrique du Nord aussi, les intérêts de la Suisse et la plus-value qu'elle peut apporter concernent la paix et la sécurité, notamment en relation avec le Sahel, qui borde la région. La Suisse contribue à la promotion de la paix et à la prévention des conflits tout en œuvrant pour la protection des droits fondamentaux et le respect du droit international humanitaire et de l'état de droit. Leur positionnement le long du rivage sud de la Méditerranée fait des États d'Afrique du Nord des partenaires prioritaires de la Suisse pour sa politique migratoire extérieure, d'où l'entretien de relations étroites dans ce domaine et un fort engagement local de la Suisse, y compris pour protéger les migrants.

L'action humanitaire de la Suisse en Libye et en Égypte contribue particulièrement à la stabilité de la région. Les intérêts de la Suisse touchent aussi à la prospérité et à la compétitivité, ce qui l'amène à développer continuellement sa coopération économique avec certains États.

Nombre d'entreprises suisses qui souhaitent développer leurs activités en Afrique sont présentes en Afrique du Nord. Le Maroc et l'Égypte, qui se distinguent par la taille de leur marché, par leur stabilité politique et par le niveau de diversification de leur économie, leur offrent des opportunités intéressantes. Le cadre économique bilatéral avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie est solide, ce qui incite à développer les relations avec ces pays.

Les explications qui suivent exposent des objectifs généraux pour la région de l'Afrique du Nord, lesquels sont spécifiquement mesurés et évalués pour chaque pays dans le cadre de la stratégie MENA.

Objectifs et mesures

Paix et sécurité

1. La Suisse encourage les initiatives de paix et le dialogue entre acteurs régionaux pour un règlement des conflits par la voie politique.
2. La Suisse appuie les processus de paix multilatéraux, notamment ceux de l'ONU.

Protection des personnes en situation de détresse

3. La Suisse promeut une gouvernance de la migration ordonnée et la protection des migrants, des enfants et des adolescents en particulier.
4. La Suisse renforce les perspectives offertes par la migration régulière (et circulaire).
5. La Suisse maintient son soutien humanitaire dans les contextes pertinents.

Prospérité et compétitivité

6. La Suisse promeut une croissance économique durable et inclusive en Afrique du nord et soutient les réformes pour une solide gouvernance macroéconomique.
7. La Suisse renforce les liens économiques avec l'Afrique du Nord.
8. La Suisse soutient les gouvernements et les entreprises d'Égypte, du Maroc et de Tunisie en matière d'entrepreneuriat responsable.
9. La Suisse crée les conditions-cadres pour des coopérations scientifiques dans le respect des principes de base de sa politique FRI.

Environnement, climat et énergie

10. La Suisse soutient tous les efforts (urbanisme, fonds verts, gestion de l'eau et des déchets) visant à réduire les effets du changement climatique.
11. La Suisse encourage l'application des accords bilatéraux existants en matière de protection climatique.

Gouvernance et droits de l'homme, lutte contre la corruption

12. La Suisse encourage la participation politique et renforce les conditions d'un développement économique et social inclusif.

5.6 Multilatéralisme

Vue d'ensemble et caractéristiques

Les institutions africaines, à commencer par l'UA et ses agences spécialisées, mais aussi les établissements financiers du continent, sont appelés à prendre de plus en plus d'importance dans le développement de l'Afrique. Les organisations internationales telles que les agences de l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) continueront cependant d'y jouer un rôle majeur au cours des prochaines années.

Le but de l'UA est de créer, conformément à son Agenda 2063, une Afrique intégrée, prospère et pacifique.³¹ Au cours des dernières années, elle a lancé de nouvelles initiatives visant à intensifier la coordination dans les domaines de la santé, de l'économie, du climat ou de l'humanitaire, par exemple.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), qui concentre son action sur la prévention, la gestion et la résolution de crises et de conflits et sur la reconstruction après les conflits, est un pilier de l'UA. Associée à l'Architecture africaine de gouvernance, elle donne le ton pour le développement du continent. Ces dernières années, la gestion des conflits s'est régionalisée, comme le montrent l'assouplissement ou la levée de certains régimes de sanctions de l'ONU ou encore l'arrêt de certaines de ses missions de maintien de la paix en place depuis de nombreuses années. Cette régionalisation va contribuer à renforcer le rôle du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. La coordination étroite avec le Conseil de sécurité de l'ONU conservera toute son importance pour la représentation de positions africaines communes, de même que la coordination avec les États membres africains du Conseil de sécurité.

Les États africains demandent avec une insistance croissante une réforme du système de l'ONU afin de le rendre notamment plus inclusif et plus transparent. Dans le même élan, ils font front commun pour exiger des sièges supplémentaires au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils veulent aussi être mieux représentés dans les institutions financières internationales. En parallèle, l'Afrique accroît son influence au sein de groupes d'États multilatéraux alternatifs : le groupe des BRICS a récemment accueilli en son sein l'Égypte et l'Éthiopie, et l'UA a rejoint le G20. Des États de plus en plus impliqués dans les développements mondiaux insistent sur le droit de l'Afrique d'être davantage consultée. Par ailleurs, nombre d'États africains coordonnent de plus en plus leur action au sein d'organismes tels que l'Organisation internationale de la francophonie ou la Ligue arabe.

Les banques de développement multilatérales et les organisations de l'ONU apportent une contribution essentielle à la gestion des enjeux internationaux et régionaux en Afrique, tels que le changement climatique et la fragilité. Les pays africains participent activement au fonctionnement de ces institutions. La Banque africaine de développement (BAfD) jouit d'une forte légitimité politique à l'échelle du continent. En encourageant les investissements durables, elle contribue à l'intégration et au développement régionaux. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui opère en Afrique du Nord depuis près de 25 ans, prévoit par ailleurs d'étendre progressivement ses activités à certains pays d'Afrique subsaharienne.

La Suisse et le multilatéralisme africain

Die Schweiz ist in Addis Abeba als Beobachterin bei der AU. La Suisse bénéficie du statut d'observateur auprès de l'UA à Addis-Abeba. L'importance croissante du multilatéralisme africain se reflète aussi dans une interconnexion et une extension géographiques. Les initiatives de l'UA concernent par exemple différentes priorités de la politique extérieure de la Suisse. On trouve par ailleurs de plus en plus de bureaux et de centres régionaux d'initiatives africaines sur l'ensemble du continent. Pour la Suisse, c'est l'occasion de mobiliser son vaste réseau de représentations afin de coordonner l'entretien des relations sur le terrain. La Genève internationale mérite à cet égard une attention particulière. C'est là que sont débattues et définies des normes internationales pertinentes pour les États africains. Un lien plus étroit entre Genève et l'Afrique multilatérale s'impose donc, par exemple, avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), qui pourrait aussi ouvrir de nouvelles opportunités commerciales à l'industrie suisse d'exportation.

La Suisse soutient les efforts des États africains en vue d'une appropriation accrue dans le cadre de l'APSA. Du point de vue stratégique, elle a tout intérêt à s'associer à des initiatives multilatérales prometteuses. Elle est particulièrement désireuse notamment de poursuivre les possibilités de coopérer avec la ZLECAf. Les organismes multilatéraux tels que l'ONU offrent également des occasions de coopérer davantage avec des États africains, par exemple sur des sujets environnementaux. L'Afrique concentre plus d'un quart des États membres de l'ONU, lesquels défendent une position proche de celle de la Suisse sur certains sujets, notamment lorsqu'ils appellent à renforcer le rôle du système multilatéral universel.

En tant que membre de la BAfD, de la Banque mondiale et de la BERD, la Suisse saisit les occasions de dialoguer pour promouvoir le cadre économique, la gouvernance et le développement du secteur privé et pour encourager les États membres africains à réduire leur niveau d'endettement élevé. Parallèlement, la Suisse s'efforce d'impliquer activement les États africains dans les instances multilatérales traitant des questions financières et fiscales internationales.

³¹ Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons, <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>

Objectifs et mesures

Paix et sécurité

- 1. La Suisse soutient l'UA et les organisations régionales dans leurs efforts de promotion de la paix en mettant à leur disposition ses propres experts :**
 - a.** mise à disposition du soutien et de l'expertise de la Suisse en matière de politique de paix au profit des organisations régionales africaines dans des domaines politiques choisis ;
 - b.** renforcement des relations des États africains, de l'UA et des organisations régionales avec la Genève internationale.
-

Prospérité et compétitivité

- 2. La Suisse soutient la ZLECAf et souhaite que ses entreprises y accèdent :**
 - a.** examen de l'intégration de mesures de soutien technique à la mise en œuvre de la ZLECAf ;
 - b.** promotion des contacts entre le secteur privé suisse et le secrétariat général de la ZLECAf ;
 - c.** examen de l'établissement d'un dialogue commercial avec le Secrétariat général de la ZLECAf.
- 3. La Suisse renforce son partenariat stratégique avec l'Afreximbank. Elle propose la candidature de Genève dans le cadre de l'ouverture d'un bureau européen de l'Afreximbank.**
- 4. La Suisse s'engage en faveur d'une architecture fiscale internationale coordonnée, reposant sur le consensus, ainsi que pour le développement de capacités pertinentes, notamment en renforçant la mobilisation des ressources nationales dans le cadre de la CI pour accompagner la mise en œuvre des travaux du Cadre inclusif sur la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (*Base Erosion and Profit Shifting, BEPS*), projet mené conjointement par le G20/l'OCDE.**
- 5. La Suisse mène avec certains pays africains un dialogue sur les besoins relatifs à un programme de suivi post-2030 axé sur l'efficacité :**
 - a.** utilisation du Forum politique annuel de haut niveau à New York comme plateforme de dialogue ;
 - b.** anticipation de technologies d'avenir, notamment pour réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), en concertation avec la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA).
- 6. La Suisse profite de sa représentation au sein des organes directeurs pour influencer sur l'orientation stratégique, institutionnelle et opérationnelle des banques de développement multilatérales :**
 - a.** focalisation sur les grands défis mondiaux tels que le changement climatique et la réduction de la pauvreté ;
 - b.** renforcement de la coordination des banques de développement en vue d'accroître l'efficacité systémique.

6 Agilité et flexibilité de la stratégie pour l’Afrique 2025–2028

6.1 Anticipation

La mise en œuvre de la stratégie pour l’Afrique 2025–2028 repose en grande partie sur la capacité à anticiper afin de tenir compte de la volatilité du contexte et de garantir l’efficacité optimale des instruments de politique extérieure. L’administration fédérale applique des méthodes d’anticipation depuis longtemps, notamment pour planifier et réaliser les programmes de coopération au développement. À titre d’exemple, le « monitoring des changements contextuels pertinents pour le développement » fournit régulièrement des données permettant de surveiller le contexte de différents pays d’Afrique. La présente stratégie prévoit l’application systématique de méthodes d’anticipation supplémentaires.

La centrale du DFAE et le réseau extérieur gèrent conjointement un processus de veille prospective, qui permet plus d’ouverture aux évolutions futures. Les signaux importants sont transmis à la centrale en temps utile et les changements de situation font l’objet d’un suivi systématique.

La conception de nouveaux programmes pour un pays ou une région a toujours donné lieu jusqu’ici au développement de différents scénarios, qui décrivent de futures évolutions potentielles et définissent des mesures et des indicateurs permettant de détecter à un stade précoce les changements affectant l’un ou l’autre scénario afin d’y réagir de façon appropriée. Dans le cadre de la stratégie pour l’Afrique 2025–2028, la qualité des scénarios est optimisée. Le processus de veille prospective et l’analyse des scénarios permettent de déterminer en continu les besoins en matière de planification prévisionnelle (plans de contingence). Les modalités d’application des plans sont fixées en fonction d’une liste de critères prédéfinie. Il s’agit d’identifier les ruptures avec la situation actuelle qui sont pertinentes pour la Suisse et qui nécessitent l’élaboration de mesures et l’adaptation des instruments existants. En planifiant en détail les mesures à prendre face à certains changements de situation en Afrique, notamment un changement de régime inconstitutionnel ou l’escalade de tensions, la Suisse se donne les moyens de réagir plus rapidement, sans contrainte de délais, et d’améliorer la cohérence de sa politique extérieure.

L’anticipation renforce les préparatifs et la planification en vue des développements imprévus, qu’ils soient négatifs ou positifs. L’application de la stratégie gagne ainsi en souplesse.

6.2 Instruments de politique extérieure

Les instruments de politique extérieure sont exposés dans la SPE 2024–2027. Les travaux d’anticipation servent aussi à mieux adapter ces instruments au contexte, afin d’obtenir une efficacité optimale et d’employer les ressources de façon plus ciblée.

Il reste essentiel de défendre les intérêts fondamentaux de la Suisse et d’atteindre autant que possible les objectifs définis dans la stratégie. L’emploi des instruments de politique extérieure suppose aussi de rester souple, de prendre en considération dans la politique extérieure de la Suisse les développements imprévus aussi bien négatifs que positifs, de procéder à des ajustements et de développer l’orientation stratégique. Les modifications éventuelles de la stratégie peuvent être décidées dans le cadre de la révision à mi-parcours prévue au bout de deux ans.

7 Partenaires de mise en œuvre

La Suisse mettra en œuvre la présente stratégie dans un esprit de partenariat. En coopérant avec de nombreux acteurs, outre les gouvernements des États africains, elle défend ses intérêts et promeut ses valeurs. À cette fin, elle encourage l'établissement de partenariats et de réseaux avec des gouvernements, des fédérations économiques, des chambres de commerce, des entreprises, les milieux scientifiques ainsi que des organisations de la société civile et des banques de développement. En Suisse, le Conseil fédéral accorde une importance particulière aux synergies qui existent avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les trois centres de Genève, à savoir le GCSP, le DCAF et le CIDHG.³²

La Suisse, État hôte

L'État hôte est un partenaire majeur de la coopération en matière de politique extérieure et assume à ce titre une grande responsabilité en ce qui concerne les réformes et les changements sociétaux. Compte tenu du rôle important que jouent les représentations africaines à Berne et à Genève, la Suisse s'efforce de convaincre tous les États africains membres de l'ONU des avantages d'une présence permanente sur son territoire. Actuellement 51 des 54 États africains membres de l'ONU sont représentés en Suisse. La Suisse œuvre également pour renforcer le dialogue politique avec d'autres États, en recourant aux visites diplomatiques et à son réseau de représentations sur le terrain.

Organisations internationales et régionales

Pour la mise en œuvre des programmes de coopération, la Suisse s'appuie sur le savoir-faire d'organisations internationales telles que l'ONU, la Banque mondiale ou le CICR. Outre le soutien financier qu'elle leur apporte, elle met aussi à leur disposition des experts, en particulier pour des missions de maintien de la paix. Il importe pour elle que ces organisations aient des objectifs et des marges de manœuvre clairement définis, de sorte que leur efficacité et leur efficience puissent être vérifiées et améliorées. Dans le contexte du conflit prolongé dans l'est de la RDC, la Suisse soutient par exemple l'envoyé spécial de l'ONU, qui a pour mission de renforcer la coopération régionale. Elle a par ailleurs pour partenaires des organisations régionales telles que la Communauté de développement d'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Af-

rique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Union européenne et autres partenaires européens

La Suisse collabore avec l'UE et ses États membres dans plusieurs États d'Afrique. Cette collaboration est axée sur l'aide humanitaire, la coopération au développement et la promotion de la paix civile. Afin de renforcer ces domaines, la Suisse mène des dialogues politiques sur l'Afrique avec l'UE et plusieurs de ses États membres. Le potentiel des actions et des initiatives communes mérite d'être mieux exploité. À titre d'exemple, la stratégie conjointe pour l'Afrique prévue par l'UE et l'UA favorisera le développement de la coopération dans des domaines tels que le changement climatique ou la transformation numérique. La Suisse soutient aussi des forums régionaux tels que les processus de Khartoum ou de Rabat dans le domaine des migrations. S'agissant des visas, la Suisse collabore étroitement avec les États Schengen afin d'élargir l'offre de services et de faciliter le processus de demande, des accords de représentation étant conclus avec 25 États.

Entreprises

Les entreprises ont besoin, pour fonctionner, d'un contexte économique stable et prévisible. La Suisse entretient des échanges permanents avec les fédérations économiques, les chambres de commerce et les entreprises. Elle partage avec le secteur privé le souci de la paix et de la sécurité, de l'état de droit, de la stabilité gouvernementale et de la performance des infrastructures. Nombre d'entreprises suisses opèrent d'ores et déjà en Afrique, créant des emplois de qualité et améliorant les perspectives locales. Par une conduite responsable des affaires, elles peuvent contribuer de façon significative au développement durable et à la protection des droits de l'homme. Le secteur privé est aussi un partenaire important pour la coopération au développement.

Partenaires de la coopération scientifique

Avec ses hautes écoles reconnues dans le monde entier, la Suisse est à la pointe de l'innovation et des nouvelles technologies. Dans le cadre des programmes de coopération

³² Centre de politique de sécurité, Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Centre international de déminage humanitaire.

bilatéraux, la Confédération mandate des hautes écoles suisses, en tant que cheffes de file (leading houses), pour le développement d'instruments de coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Les institutions scientifiques suisses apportent une contribution importante aux projets du partenariat Europe-pays en développement pour les essais cliniques (European & Developing Countries Clinical Trials Partnership, EDCTP), qui encourage la recherche clinique sur les maladies touchant fortement l'Afrique subsaharienne. En outre, elles s'engagent dans d'autres coopérations avec des partenaires africains dans le cadre d'autres programmes de financement de l'UE et apportent ainsi une contribution importante à la coopération scientifique entre la Suisse et l'Afrique. Ces partenariats favorisent l'échange de connaissances dans différents domaines de recherche et soutiennent des solutions durables à des défis communs. Le Fonds national suisse de la recherche

scientifique coopère étroitement avec différentes agences partenaires sur le continent africain. Divers autres acteurs scientifiques suisses entretiennent des coopérations avec des partenaires africains.

Organisations non gouvernementales (ONG)

La Suisse coopère avec des ONG locales, suisses ou internationales dans différents contextes. Ces ONG fournissent des services essentiels (nourriture, soins de santé, hébergement, etc.) dans des régions en crise. Dans d'autres régions, elles œuvrent par exemple pour les droits de l'homme, la sécurité, l'éducation ou l'accès à l'eau. Leur rôle est capital pour garantir ces services de qualité. La Suisse vérifie, par des contrôles internes et externes, qu'elles emploient les ressources à bon escient et qu'elles atteignent les objectifs fixés.

Annexe

Réseau des représentations de la Suisse en Afrique



- AMBASSADE
- AMBASSADE PROVISOIREMENT FERMÉE
- BUREAU DE COOPÉRATION
- CONSULAT GÉNÉRAL

Vue d'ensemble des objectifs :

Objectifs régionaux – Afrique de l'Ouest

Paix et sécurité

1. **La Suisse joue un rôle de médiateur en matière de prévention, de maîtrise et de résolution des conflits armés :**
 - a. promotion, soutien ou conduite de processus de médiation ;
 - b. renforcement de la cohésion sociale et de la résilience de la société face à l'extrémisme violent ;
 - c. évaluation et soutien d'experts civils et militaires en matière de développement des capacités locales de promotion de la paix.³³
2. **La Suisse intensifie ses échanges avec ses partenaires d'Afrique de l'Ouest sur les questions migratoires :**
 - a. poursuite du dialogue bilatéral sur les migrations engagé avec quatre États ;
 - b. renforcement de la coopération avec au moins deux États supplémentaires ;
 - c. réalisation de programmes de protection des migrants et de développement des capacités dans le domaine des migrations, notamment avec le Nigéria.

Prospérité et compétitivité

3. **La Suisse encourage le développement durable dans certains pays d'Afrique de l'Ouest :**
 - a. amélioration de l'accès aux services de base (en particulier l'éducation de base et l'inclusion financière) et de leur qualité ;
 - b. amélioration de l'accès à ces services y compris en période de crise ;
 - c. stabilisation du développement économique.
4. **La Suisse s'engage en faveur de l'amélioration des conditions-cadres au sein des pays d'Afrique de l'Ouest et dans le cadre des relations avec ces pays, dans le but de diversifier géographiquement le commerce extérieur et de conquérir de nouveaux marchés :**
 - a. soutien aux efforts de diversification des économies d'Afrique de l'Ouest en matière de commerce extérieur et de conquête de nouveaux marchés ;
 - b. évaluation par la Suisse de l'état du contexte dans lequel s'inscrivent ses relations avec les économies dynamiques de la région dans le cadre de son objectif de diversification de ses partenaires économiques ;
 - c. entretien de contacts de haut niveau avec des pays partenaires d'Afrique de l'Ouest aux perspectives économiques prometteuses.
5. **La Suisse crée des conditions-cadres optimales pour les coopérations scientifiques dans le respect des principes de base de sa politique FRI, avec les instruments existants et en impliquant les acteurs concernés.**

Environnement

6. **La Suisse apporte un soutien spécifique aux États d'Afrique de l'Ouest pour la gestion des conséquences du changement climatique :**
 - a. application d'accords bilatéraux en vertu de l'art. 6 de l'Accord de Paris ;
 - b. prise en considération et prévention des risques de sécurité liés au changement climatique ;
 - c. gestion durable des ressources naturelles focalisée sur la sécurité alimentaire et sur l'amélioration de l'accès à l'eau.

Démocratie et gouvernance

7. **La Suisse renforce les institutions et les processus démocratiques et lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest :**
 - a. promotion d'une gestion publique performante, transparente et responsable, en particulier au niveau décentralisé ;
 - b. soutien des médias et de la société civile dans le libre exercice de leurs activités ;
 - c. implication de certains pays dans des plateformes de dialogue spécifiques.
8. **La Suisse encourage la bonne gouvernance et l'état de droit :**
 - a. dialogue sur les droits de l'homme avec le Nigéria, y compris à propos de la traite des êtres humains ;
 - b. détachement d'experts civils et de policiers auprès d'organisations internationales ou régionales œuvrant dans le domaine de l'état de droit ;
 - c. soutien à des associations de défense des droits des femmes..

³³ P. ex. les formations du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, à Accra, ou de l'école de maintien de la paix Alioune Blondin Beye, à Bamako.

Objectifs régionaux – Afrique de l’Est

Paix et sécurité

- 1. En Afrique de l’Est, la Suisse reste un médiateur apprécié dans le cadre des conflits violents, l’accent étant mis sur le Soudan et sur la flexibilité dans l’orientation de la politique de paix :**
 - a. soutien du processus de paix au Soudan ;
 - b. encouragement des capacités locales de promotion de la paix par l’apport d’une expertise civile et militaire et de formations;³⁴
 - c. exploitation du profil politique de la nouvelle ambassade à Kigali pour soutenir les activités de promotion de la paix, notamment en Afrique centrale.
- 2. La Suisse aspire à coopérer avec les États d’Afrique de l’Est dans un esprit de partenariat sur la question des migrations et joue un rôle actif dans les dialogues régionaux :**
 - a. soutien des autorités locales et régionales dans la gestion des migrations, y compris la migration de main-d’œuvre ;
 - b. promotion d’un accès à des perspectives économiques et à des possibilités d’emploi pour les migrants et les personnes déplacées de force.

Prospérité et compétitivité

- 3. La Suisse améliore de manière ciblée le cadre général applicable au secteur privé local dans certains pays :**
 - a. soutien des efforts de diversification en matière de commerce extérieur et de conquête de nouveaux marchés ;
 - b. amélioration de l’accès à des services de base de qualité.
- 4. La Suisse renforce les conditions-cadres pour la collaboration avec les pays d’Afrique de l’Est en vue de diversifier géographiquement le commerce extérieur et de conquérir de nouveaux marchés :**
 - a. évaluation du contexte économique dans les économies dynamiques de la région ;
 - b. diversification des partenaires économiques et entretien de contacts de haut niveau avec des pays partenaires prometteurs.
- 5. La Suisse crée des conditions-cadres optimales pour les coopérations scientifiques dans le respect des principes de base de sa politique FRI, avec les instruments existants et en impliquant les acteurs concernés.**

Environnement

- 6. La Suisse apporte un soutien spécifique aux États d’Afrique de l’Est pour la gestion de conséquences du changement climatique :**
 - a. application d’accords bilatéraux en vertu de l’art. 6 de l’Accord de Paris ;
 - b. prévention des risques de sécurité liés au changement climatique ;
 - c. gestion durable des ressources naturelles focalisée sur la sécurité alimentaire et sur l’amélioration de l’accès à l’eau potable.

Démocratie et gouvernance

- 7. La Suisse renforce la démocratie et l’état de droit :**
 - a. encouragement du développement des capacités des autorités locales afin de garantir la fourniture de services de base ;
 - b. stabilisation de contextes fragiles par le renforcement des mécanismes démocratiques de responsabilisation aux niveaux central et local.

34 P. ex. : Centre international de formation pour le soutien de la paix (International Peace Support Training Centre), à Nairobi, et appréciation, par des experts, du soutien à apporter au développement des capacités locales, p. ex. à l’Académie rwandaise pour la paix (Rwanda Peace Academy), à Kigali.

Objectifs régionaux – Afrique centrale

Paix et sécurité

1. **La Suisse utilise des instruments de politique de paix pour prévenir, gérer et résoudre les conflits armés :**
 - a. mise en route et accompagnement d'au moins un processus de médiation régional.
 - b. soutien d'au moins un processus de paix national ou intrarégional.
 - c. détachement d'experts civils et de policiers pour des organisations œuvrant dans le domaine de l'état de droit et de la promotion de la paix.

Prospérité et compétitivité

2. **La Suisse soutient les groupes de population particulièrement vulnérables :**
 - a. création de nouveaux emplois de meilleure qualité et simplification de l'accès aux services et aux produits financiers ;
 - b. amélioration de l'accès aux installations sanitaires ;
 - c. encouragement de l'application des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que des principes directeurs de l'OCDE sur la responsabilité sociale à l'intention des entreprises multinationales et renforcement de la coopération avec le secteur privé suisse.

Démocratie et gouvernance

3. **La Suisse renforce la participation et l'efficacité des autorités en matière de fourniture de services publics :**
 - a. renforcement des mécanismes de redevabilité démocratiques aux niveaux central et local ;
 - b. développement des capacités des autorités locales à fournir des services de base.
4. **À travers la réalisation de programmes de lutte contre les violences sexospécifiques et l'impunité, la Suisse met l'accent sur l'engagement en faveur des droits de l'homme dans le contexte des questions d'égalité.**

Objectifs régionaux – Afrique australe

Paix et sécurité

1. **La Suisse encourage les initiatives de paix par le dialogue et le développement des capacités en matière de médiation.**

Prospérité et compétitivité

2. **La Suisse cherche à promouvoir un meilleur cadre économique en Afrique du Sud et en Afrique australe.**
 - a. évaluation du contexte économique en vue d'une diversification des partenaires économiques.
 - b. amélioration des conditions applicables au secteur privé local.
 - c. simplification de l'accès aux marchés régionaux et internationaux.
3. **La Suisse cherche à promouvoir le développement humain et la couverture des besoins fondamentaux : aide en situation de détresse, création d'emplois et accès aux services et aux produits financiers.**
4. **La Suisse crée des conditions-cadres optimales pour les coopérations scientifiques conformément aux principes de base de sa politique FRI, en utilisant les instruments existants et en impliquant les acteurs pertinents (pour soutenir p. ex. la mise en service du SKAO en tant qu'État membre).**

Environnement

5. **La Suisse soutient des mesures nationales et locales de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du changement climatique (comme p. ex. les accords bilatéraux existants selon l'art. 6 de l'Accord de Paris pour lutter contre les effets du changement climatique).**

Démocratie et gouvernance

6. La Suisse renforce la démocratie et promeut les droits de l'homme :
 - a. implication de certains pays de la région dans des plateformes de dialogue sur la démocratie ;
 - b. dialogue bilatéral sur les droits de l'homme avec l'Afrique du Sud et projets d'accompagnement ;
 - c. détachement d'experts civils auprès d'organisations internationales ou régionales pour promouvoir l'état de droit ;
 - d. soutien de programmes visant à réduire la violence et à protéger les personnes vulnérables.

Objectifs régionaux – Afrique du Nord

Paix et sécurité

1. La Suisse encourage les initiatives de paix et le dialogue entre acteurs régionaux pour un règlement des conflits par la voie politique.
2. La Suisse appuie les processus de paix multilatéraux, notamment ceux de l'ONU.

Protection des personnes en situation de détresse

3. La Suisse promeut une gouvernance de la migration ordonnée et la protection des migrants, des enfants et des adolescents en particulier.
4. La Suisse renforce les perspectives offertes par la migration régulière (et circulaire).
5. La Suisse maintient son soutien humanitaire dans les contextes pertinents.

Prospérité et compétitivité

6. La Suisse promeut une croissance économique durable et inclusive en Afrique du nord et soutient les réformes pour une solide gouvernance macroéconomique.
7. La Suisse renforce les liens économiques avec l'Afrique du Nord.
8. La Suisse soutient les gouvernements et les entreprises d'Égypte, du Maroc et de Tunisie en matière d'entrepreneuriat responsable.
9. La Suisse crée les conditions-cadres pour des coopérations scientifiques dans le respect des principes de base de sa politique FRI.

Environnement, climat et énergie

10. La Suisse soutient tous les efforts (urbanisme, fonds verts, gestion de l'eau et des déchets) visant à réduire les effets du changement climatique.
11. La Suisse encourage l'application des accords bilatéraux existants en matière de protection climatique.

Gouvernance et droits de l'homme, lutte contre la corruption

12. La Suisse encourage la participation politique et renforce les conditions d'un développement économique et social inclusif.

Paix et sécurité

- 1. La Suisse soutient l'UA et les organisations régionales dans leurs efforts de promotion de la paix en mettant à leur disposition ses propres experts :**
 - a.** mise à disposition du soutien et de l'expertise de la Suisse en matière de politique de paix au profit des organisations régionales africaines dans des domaines politiques choisis ;
 - b.** renforcement des relations des États africains, de l'UA et des organisations régionales avec la Genève internationale.
-

Prospérité et compétitivité

- 2. La Suisse soutient la ZLECAf et souhaite que ses entreprises y accèdent :**
 - a.** examen de l'intégration de mesures de soutien technique à la mise en œuvre de la ZLECAf ;
 - b.** promotion des contacts entre le secteur privé suisse et le secrétariat général de la ZLECAf ;
 - c.** examen de l'établissement d'un dialogue commercial avec le Secrétariat général de la ZLECAf.
- 3. La Suisse renforce son partenariat stratégique avec l'Afreximbank. Elle propose la candidature de Genève dans le cadre de l'ouverture d'un bureau européen de l'Afreximbank.**
- 4. La Suisse s'engage en faveur d'une architecture fiscale internationale coordonnée, reposant sur le consensus, ainsi que pour le développement de capacités pertinentes, notamment en renforçant la mobilisation des ressources nationales dans le cadre de la CI pour accompagner la mise en œuvre des travaux du Cadre inclusif sur la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (*Base Erosion and Profit Shifting, BEPS*), projet mené conjointement par le G20/l'OCDE.**
- 5. La Suisse mène avec certains pays africains un dialogue sur les besoins relatifs à un programme de suivi post-2030 axé sur l'efficacité :**
 - a.** utilisation du Forum politique annuel de haut niveau à New York comme plateforme de dialogue ;
 - b.** anticipation de technologies d'avenir, notamment pour réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), en concertation avec la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA).
- 6. La Suisse profite de sa représentation au sein des organes directeurs pour influencer sur l'orientation stratégique, institutionnelle et opérationnelle des banques de développement multilatérales :**
 - a.** focalisation sur les grands défis mondiaux tels que le changement climatique et la réduction de la pauvreté ;
 - b.** renforcement de la coordination des banques de développement en vue d'accroître l'efficacité systémique.

Abréviations

AES	Alliance des États du Sahel	EMPABB	école de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako (Mali)
Afreximbank	Banque africaine d'import-export	FMI	Fonds monétaire international
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité	FRI	Formation, recherche, innovation
BAD	Banque africaine de développement	G20	Groupe des 20 principaux pays industrialisés et émergents
BEPS	érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (<i>Base Erosion and Profit Sharing</i>)	GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	GESDA	Geneva Science and Diplomacy Anticipator
BRICS+	groupe de pays : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (en 2010), Égypte, Éthiopie, Iran et Émirats arabes unis (en 2024)	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement (<i>Intergovernmental Authority on Development</i>)
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est	IPSTC	Centre international de formation pour le soutien de la paix (<i>International Peace Support Training Centre</i>) de Nairobi (Kenya)
CDA	Communauté de développement d'Afrique australe	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDI	convention contre la double imposition	ODD	objectif de développement durable
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	OIF	Organisation internationale de la francophonie
CER	Communauté économique régionale	ONG	organisation non gouvernementale
CI	coopération internationale	ONU	Organisation des Nations Unies
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord (<i>Middle East and North Africa</i>)
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire	MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
CO ₂	dioxyde de carbone	PIB	produit intérieur brut
COVID-19	maladie à coronavirus 2019	RPA	Académie rwandaise pour la paix
CPS	Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	SKAO	Square Kilometre Array Observatory
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire	SPE	stratégie de politique extérieure
DCAF	Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité	UA	Union africaine
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	UE	Union européenne
EDCTP	partenariat Europe-pays en développement pour les essais cliniques (<i>European & Developing Countries Clinical Trials Partnership</i>)	ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Glossaire

Le site internet du DFAE propose un glossaire des termes de politique extérieure régulièrement mis à jour. Le [glossaire](#) doit contribuer à une compréhension commune des termes utilisés.



Impressum

Édition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Date de publication :

20.12.2024

Conception :

Audiovisuel DFAE, Communication DFAE, Berne

Photo de couverture :

Le Cap, Afrique du Sud
© shutterstock.com

Cartes :

Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur les cartes, n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle par la Suisse.

Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais et peut être téléchargée sur www.eda.admin.ch/strategies.

Berne, 2024 / © DFAE

